



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011

PROCES VERBAL LITTERAL

L'An Deux Mille Onze, le Mercredi 14 décembre, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 8 décembre 2011, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 35, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

M. Jean-Yves GAIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; M. COFFI Gatién suppléant de Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis jusqu'à 20H20 (dossier 30) ; M. BENARD Francis jusqu'à 20H20 (dossier 30) ; M. BEHAR Claude ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique jusqu'à 20H55 (dossier 44) ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. MORIN Loïc ; M. MARQUAIS Raynald jusqu'à 20H35 (dossier 34) ; M. DUCHESNE Hervé suppléant de M. PATTYN Patrick ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; Mme DOUCET Jacqueline suppléante de M. BOULANGER Jean-Christophe jusqu'à 19H10 (dossier 1) ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali ; Mme RIVE Michèle à partir de 19H50 (dossier 6) ; M. LAHEYE José ; Mme FURNON Nathalie ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ; M. BASSENE Jacques suppléant de M. NOGAREDE Alain jusqu'à 20H05 (dossier 24) ; Mlle ALBERTINI Alice suppléante de M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge suppléant de M. CHELLAFA Farid à partir de 19H10 (dossier 1) ; M. DUMONT Gérard ; Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. HERVIEU Michel suppléant de M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. MOLINA Michel ; M. JARRY Jacky suppléant de M. PORTHEAULT Gérard ; M. DUPARD Gérard ; M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. MESSMER Pierre ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. GONTIER Alain ; Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud ; Mme DEGERY Laurence suppléante de M. METAYER Claude ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. GROIZELEAU Bruno ; M. BROUË René ; M. COURAGEUX Michel suppléant de M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS : Mme PLAISANCE Marie-Annick ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. BOURDON Denis ; Mme BOCAGE Sophie ; Mme BENARD Catherine ;

ABSENT : M. LANDAU Eric ;

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance précédente, c'est-à-dire celle du 21 octobre. Y a-t-il des remarques particulières ? Pas d'opposition, d'abstention. Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

*☞ **ADOpte** le compte rendu littéral de la réunion du 21 octobre 2011*

M. Michel CHAMPREDON,

Nous avons un certain nombre de dossiers à l'ordre du jour, ils sont plutôt nombreux mais cela est normal en cette période de l'année car avec le budget et tout ce que nous devons passer avant le 31 décembre, en général ce sont des ordres du jour assez chargés. Au total, il y a à peu près 54 délibérations. Je suggère que nous essayions de faire ensemble un effort de synthèse. Il serait peut-être bien que chacun, lorsqu'il intervient sur un dossier, n'intervienne qu'une fois et pas deux, trois ou quatre fois, dans un effort de synthèse. Pour laisser à deux ou trois collègues le soin d'arriver, je vais commencer une ou deux informations.

La première est le document que vous avez sur vos tables, qui concerne le **SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)**. J'ai souhaité vous remettre l'intégralité des documents, c'est-à-dire ces documents au format A3, ce qui permettra à chacun, à tête reposée, de regarder quelles sont les modifications qui avaient été proposées par le préfet ou la préfète à l'époque sur le Schéma de Coopération Intercommunale et celles qui ont été acceptées ou refusées. En sachant que, en ce qui concerne l'intégration des communes isolées – car en fait, l'un des sujets était d'obliger toutes les communes isolées à rentrer dans une intercommunalité – donc aujourd'hui, cela a été décidé, et il n'y aura plus à partir du 1er janvier 2013 de commune isolée dans le Département. 100 % des communes seront dans une intercommunalité. Il y avait sept communes qui étaient un peu des villages gaulois, qui résistaient, et tel ne sera plus le cas. Il y avait également la transformation de communautés de communes ; certaines ont été maintenues comme Cormeilles et Vièvre-Lieuvin, Beaumesnil et Broglie, en revanche Risle-Charentonne et Pays Beaumontais doivent fusionner, et les communautés de communes de Breteuil, Pays de Damville et Pays de Verneuil sont maintenues pour l'instant dans le périmètre actuel, mais elles devront néanmoins envisager les modalités d'un rapprochement ultérieur.

Le troisième grand sujet est la transformation des syndicats obsolètes car 10 syndicats ont été dissous et deux ont été maintenus. En revanche, les SIVOS (Syndicats Intercommunaux à Vocation Sociale) sont maintenus. Le préfet proposait des fusions ou des disparitions de syndicats et toutes ces fusions ont été refusées à partir du moment où les élus locaux n'étaient pas d'accord. En fait, les seules fusions qui ont été acceptées concernent uniquement les cas où il y avait une majorité d'élus locaux de collectivités locales, de syndicats ou de communes, d'accord pour les fusions. Dans le cas contraire, l'Union des Maires, qui a organisé le travail préparatoire à cette commission départementale, avait pris pour principe de respecter l'avis des élus locaux et donc de se caler sur un vote de refus des propositions du préfet, lorsqu'il s'agissait de fusions un peu autoritaires. Ensuite, il y a des syndicats qui ont été transformés, mais je ne vais pas vous donner la liste.

Et puis, les syndicats concernés au titre des SIVOS sont le Syndicat de gestion de la classe enfantine d'Aviron-Le Mesnil-Fuguet, le SIVOS de Normanville, le SIVOS du Boulay-Morin, Dardez, Irreville et Reuilly, le SIVOS d'Emalleville La-Chapelle-du-Bois-des-Faulx, le SIVOS de Bacquepuis-Bérengeville, le SIVOS de Sacquenville, SAEP d'Evreux Nord, le SIVU Libellule, le SIVU Cap Nord-Est et le SIVU Cigale – puisque, pour ces trois syndicats, la proposition de la préfète était de les fusionner en un parce qu'ils concernent tous l'enfance et la jeunesse, l'idée était donc de n'avoir qu'une autorité organisatrice et non pas trois et ces trois syndicats, vous vous souvenez puisque c'était le débat que nous avons eu dans cette salle, ont pris l'engagement de travailler vers la fusion ultérieure après un temps de concertation, de travail et de recherche de consensus. Enfin, le Syndicat de transport scolaire de Claville Caugé Tournedos Bois-Hubert et le Syndicat de transport scolaire des Baux-Sainte-Croix.

En tout cas vous avez le détail, il s'agit globalement d'un schéma qui est qualifié de modeste, de peu ambitieux, en tout cas parmi les fervents défenseurs de l'approfondissement de l'intercommunalité. C'est vrai qu'à partir du moment où l'on se cale sur l'avis des élus locaux, intercommunaux et communaux, il est quand même difficile de demander aux élus locaux de se faire « hara-kiri » – vous voyez ce que je veux dire –, de s'auto-dissoudre pour parler de façon plus académique, prouvant que les esprits cheminent, que les esprits mûrent, qu'il y a un peu plus de temps. Là, le temps de travail et le temps de négociation prévu par la loi était quand même très réduit, tout a été fait quand même dans l'urgence, ce qui a quand même porté un certain nombre d'élus, ici ou là, qui même si sur le fond pouvaient être d'accord par rapport à certaines fusions, les ont en fait refusé parce que les choses se faisaient à pas cadencés et qu'ils ont vécu cela comme quelque chose d'un peu brutal.

La deuxième raison du manque d'ambition de ce schéma a minima est aussi le mode de scrutin. C'est-à-dire qu'à partir du moment où il faut deux tiers des voix pour adopter un amendement, cela oblige en gros à la recherche de consensus. Le consensus, c'est-à-dire pour être clair droite-gauche. C'est le travail qui a été fait au sein de l'Union des Maires, c'est-à-dire la recherche du consensus. Rechercher le consensus entre tous les élus, les ruraux et les urbains, de droite ou de gauche, cela est nécessairement le plus petit dénominateur commun que l'on trouve à chaque fois. C'est cela le consensus, c'est ce qui ne fâche jamais, c'est-à-dire qu'en général, ce n'est pas forcément ce qui est porteur du plus d'ambition. Cela aussi est l'une des raisons pour lesquelles ce schéma peut être qualifié de schéma a minima.

Maintenant, nous allons essayer de positiver, il s'agit d'une première étape, d'une première marche qui est franchie. Il incombera aux élus du prochain mandat – parce que l'on peut revoir le schéma une fois par mandat, donc après 2014 – de remettre sur la table le schéma départemental et donc, de ce fait, d'avoir peut-être plus de volonté, plus d'ambition. En tout cas, tout ce qui aura été facile à faire aura été fait, restera ou resteront les sujets un peu plus délicats ou un peu plus durs. Mais après, tout la ville ne s'est pas faite en une fois, l'intercommunalité est une pratique qui est quand même assez récente, elle s'est vraiment développée à partir des années 1990 avec la loi Administration Territoriale de la République (ATR). Nous voyons donc bien que par rapport à l'évolution des communes ou des départements, il s'agit quand même d'une administration récente, donc après tout nous ne sommes pas non plus à deux ou trois ans près pour avancer et approfondir l'intercommunalité. Prenons le schéma pour ce qu'il est : une première étape. Il a été voté à l'unanimité de la commission départementale et essayons d'approfondir ce qui mériterait des évolutions futures. En tout cas, c'est une information complète que je souhaitais apporter, de façon à ce que chacun ait le maximum d'informations.

Le deuxième sujet au titre des informations concerne les [Zones Franches Urbaines \(ZFU\)](#).

C'est un document qui a été remis sur table mais qui a été envoyé par mail au moins aux membres du bureau. Tout le conseil d'agglomération l'a-t-il reçu ? En tout cas, il y a une motion sur les Zones Franches Urbaines. Je vous explique en deux mots : actuellement, le législateur est en train de finaliser le projet de loi sur les ZFU. Nous en avons une, comme vous le savez, qui est la zone du Long Buisson que nous avons à peu près depuis 2005. Un travail est fait en commission mixte paritaire. Moi-même, j'ai été auditionné par la commission ad hoc à l'Assemblée Nationale, au titre de l'Association des Communautés de France, de façon à porter témoignage de l'avis des communautés de France sur ce sujet. Globalement, les élus souhaitent plutôt que ce dispositif soit prolongé, qu'il dépasse le 31 décembre 2011, puisque normalement cela se termine le 31 décembre de cette année, c'est-à-dire dans trois semaines. Il y a une volonté à peu près collective que cela dépasse cette date et que l'on garde ce type de dispositif, même si évidemment, comme tout dispositif, il peut être sujet à améliorations. Je vais peut-être rappeler simplement – je ne vais pas vous relire la première page puisque c'est simplement la description de la situation – que, pour ce qui nous concerne, nous avons 245 entreprises sur notre ZFU dont 17 % de professions libérales – architectes, médecins spécialistes et avocats – pour l'essentiel issus du centre-ville d'Évreux. Nous connaissons tout cet effet négatif d'évaporation du centre-ville. Il est donc clair que les professions libérales, lorsqu'elles s'installent sur le zone du Long Buisson, cela est plus par effet d'aubaine mais n'est pas un levier de développement de l'emploi.

L'idée serait donc que l'Agglomération puisse quand même prendre position sur un sujet comme celui-là, même si évidemment cela ne dépend pas de nous, mais après tout nous sommes un acteur dans le débat public, peut-être pour dire – et cela est indiqué dans le haut de la deuxième page : premièrement, que nous souhaitons que le dispositif soit prolongé au-delà du 31 décembre, deuxièmement que nous y prévoyons tout de même une limitation qui interdise les déménagements intra-territoire – c'est ce que j'expliquais tout à l'heure, les gens du centre-ville qui viennent sur une zone – pour obliger à la création d'emplois et limiter ceux qui ne se déplacent uniquement que par effet d'aubaine pour pouvoir obtenir les exonérations fiscales et sociales. La troisième demande que nous pourrions faire est de réserver les exonérations aux seules embauches, sans prendre l'ensemble des effectifs des établissements concernés. Là aussi l'objectif serait de favoriser la création d'emplois et de limiter les déménagements uniquement par effet d'aubaine. Enfin, la clause de résidence, c'est-à-dire qu'il y a actuellement obligation pour les entreprises qui s'installent d'avoir une personne sur trois issue d'un quartier en ZUS (Zone Urbaine Sensible). L'idée serait peut-être de forcer un peu l'exigence et de passer de une sur trois à une sur deux, de façon à ce que les entreprises, de façon plus volontariste, embauchent dans la ZUS qui est adossée à la ZFU.

Et puis, le dernier sujet est un sujet que nous avons déjà traité entre nous, qui est la question de la réunion au moins une fois par an de la commission d'évaluation. Cette commission existe dans la loi et je dois dire que j'ai beaucoup de peine à obtenir de la part du préfet la réunion, en tout cas de la préfète précédente, puisque le préfet je lui en ai reparlé pas plus tard que ce matin, comme nous en avons reparlé il y a cinq semaines lorsqu'il est arrivé à Évreux. La seule réunion qui a eu lieu depuis 2005 date de janvier-février 2009, avec le préfet précédent, Monsieur Richard SAMUEL, c'est lui qui avait accepté cette première réunion mais, comme il s'agissait d'une première réunion, il manquait beaucoup de chiffres et nous avons donc acté le principe d'une deuxième réunion qui n'est jamais venue. J'ai donc encore réitéré ce matin – puisque j'avais un temps de travail avec le préfet sur 22 dossiers de la Ville et de l'Agglomération – notre demande de voir cette commission d'évaluation se réunir. Nous pourrions parfaitement l'inscrire dans la loi et, de ce fait, nous n'aurions plus à le réclamer comme, cela mais ce serait une obligation. Voilà donc cette proposition de texte qui vous est faite. Madame BUQUET-RENOLLAUD.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Bien entendu, je ne peux que soutenir cette proposition, notamment au niveau de la commission d'évaluation car il est vrai que si ce type de dispositif ne s'appuie pas sur les territoires, il aboutit forcément à des dérives dans la mesure où ce n'est pas suffisamment cadré. Je voudrais donc juste rappeler ce que nous avons fait dans notre mesure, avec les outils dont nous disposons, pour essayer de cadrer un peu, nous avons notamment mis en place un comité d'agrément ZFU qui nous permet de valider avec des critères tangibles les projets qui vont s'implanter sur le Long Buisson et bénéficier du dispositif ZFU. La loi ne nous permet d'intervenir et de valider que sur les projets et les cessions que nous faisons nous-mêmes. Ce qu'il faudrait, c'est que le législateur ait ce même regard pour toutes les implantations, pour tout ce qui va bénéficier du dispositif ZFU. En particulier, lorsqu'il est allé céder des terrains à des promoteurs qui aujourd'hui louent à qui ils veulent sans qu'il n'y ait derrière de validation de la réelle plus-value en termes d'emploi, cela donne cet effet d'aubaine qu'il faut éviter. J'avais réagi sur les anti-déménagements intra-territoriaux et bien sûr il s'agit d'empêcher ceux qui sont uniquement effets d'aubaine et qui n'apportent rien, il ne s'agit pas d'empêcher les entreprises locales de bénéficier d'outils qui leur permettront de se développer et de créer de l'emploi. Mais ce dispositif doit effectivement être beaucoup mieux cadré par le législateur pour aboutir à des effets tangibles.

M. Michel CHAMPREDON

Tout à fait, je suis d'accord. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Nous l'enverrons au préfet. Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Juste une réaction car je la découvre comme tout le monde bien sûr. Il est vrai que nous avons quand même combattu ces Zones Franches Urbaines à une époque, je me souviens que nous avons fortement combattu le principe même de l'extension de la ZFU, notamment sur la zone du Long Buisson. Autant, effectivement, une Zone Franche Urbaine sur le quartier de la Madeleine, par exemple, peut se discuter dans la mesure où cela est bien cadré, cela peut être intéressant, autant l'extension sur une zone comme le Long Buisson – à l'époque nous en avons quand même beaucoup parlé –, c'est faire profiter une zone qui était une zone attractive et intéressante d'un dispositif dérogatoire. La question se posait quand même dès l'origine de l'opportunité, non seulement nous aménagions une zone nouvelle et intéressante et en plus nous faisons bénéficier les entreprises, comme le disait le président à l'instant, d'un effet d'aubaine. Ce qui fait qu'en fait, à l'intérieur du Département ou de l'Agglomération, c'était un peu comme des délocalisations facilitées dans cette même zone. Le fait de prolonger ce dispositif comme cela, nous voyons bien que, malheureusement, nous avons un peu de mal à faire entrer les jeunes des quartiers, notamment de la Madeleine, dans ces entreprises. D'après la connaissance que j'en ai, l'on ne peut pas dire que le bilan soit très positif à ce jour, donc demander une prolongation comme cela me semble un peu compliqué. Je ne vais pas voter contre mais je me sens quand même un peu en difficulté pour voter, et je préfère donc m'abstenir.

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Je ne suis pas sûr que cela change le cours de l'histoire mais après tout nous sommes concernés par une ZFU, il y a un débat parlementaire et moi je trouve que c'est aussi de notre responsabilité de collectivité citoyenne d'avoir un positionnement modéré et surtout argumenté. La question de la modération n'est pas une obligation mais en tout cas l'argumentation oui.

Le Conseil :

- **ADOpte** (moins 2 abstentions), dans la perspective de la prorogation du dispositif Zone Franche Urbaine, et alors que les amendements seront prochainement débattus en Commission mixte paritaire, une motion pour la défense de l'emploi et de l'activité au titre du dispositif de la Madeleine-Long Buisson

Vous avez également, au titre des informations, la lettre du Directeur général des finances publiques pour la composition de la commission intercommunale des impôts directs que je souhaitais vous transmettre.

Et la dernière chose au titre des informations est que je vous ai transmis l'explication de la Commission nationale d'aménagement commercial, qui a examiné le dossier du Village des marques, de façon à ce que vous puissiez apprécier, en page deux, les considérant. Et en fait, les considérant reprennent l'argumentation que nous avons eue à la Ville et à l'Agglomération avec les commerçants, c'est-à-dire pour résumer, qu'un tel Village des marques risque d'avoir des conséquences néfastes sur l'animation du centre-ville, donc l'analyse que nous faisons en la matière a été finalement validée par la Commission nationale et puis, le deuxième gros reproche concerne tout l'aspect environnemental, l'aspect des déplacements, l'aspect des circulations, la consommation de foncier, tout cela est pointé par la Commission nationale d'aménagement commercial comme un point de faiblesse majeur du dossier, ce qui fait que cette CNAC a refusé ce dossier du Village des marques proposé à Douains.

Si la société en question, Mac Arthur, va au Conseil d'État – puisqu'elle peut encore faire appel au Conseil d'État et qu'elle a dit dans la presse qu'elle le ferait –, comme nous l'avons fait pour la Commission nationale, je propose évidemment que l'Agglomération comme la Ville d'Évreux soient cohérentes l'une et l'autre et accompagnent aussi, dans un travail avec les commerçants, la démarche auprès du Conseil d'État. Cela me semble être une suite logique. Voilà à titre d'information.

1 – Budget principal – Budget assainissement – Vote de provisions sur l'année 2011 – Décision modificative

M. Michel CHAMPREDON

Notre ordre du jour appelle aujourd'hui d'abord le budget. C'est donc un budget qui a été élaboré par les différentes commissions, le Bureau, les services, et qui est en même temps certainement l'un des budgets qui aura été le plus préparé, ne serait-ce que parce que c'est la continuation de tout un travail conduit tout au long de l'année sur la maîtrise des grands équilibres, la recherche d'économies, la bonne compréhension des différents mécanismes budgétaires. Depuis le budget de 2011 que nous avons voté dans les conditions que nous savons et même depuis un peu avant, il y a tout un travail continu qui est fait tout au long de l'année au sein de l'Agglomération sur la question budgétaire et financière, et de ce fait, le budget est quasiment en préparation constante.

Ce soir il s'agit donc de le soumettre au vote. Nous avons tous en tête les graphiques de l'effet ciseaux qui menaçait d'obscurcir notre avenir pour les prochaines années. Nous avons donc notamment, comme je le disais à l'instant, entamé, notamment avec la sous-commission finances, tout un travail de recherche d'économies et de meilleur calibrage de nos dépenses, ainsi que de recherche de subventions et de recettes nouvelles. Aujourd'hui, nous recueillons les fruits de ce travail avec ce Budget Primitif 2012. Nous n'avons en effet plus de crainte essentielle et plus de menace sur un budget qui serait déséquilibré. Nous n'avons plus d'investissement d'avenir à sacrifier sur l'autel de l'asphyxie financière.

Ce budget est bâti sur trois piliers. Premièrement le pilier de la rigueur. Une nouvelle fois, les services de l'Agglomération, les élus de la commission finances et de la sous-commission finances se sont retroussés les manches et ont serré la vis là où il le fallait. Nous avons déjà stabilisé notre encours de dette, ce qui nous permet notamment de dégager des marges de manœuvre financière nécessaires pour la mise en œuvre de notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Concernant le personnel, c'est un point que nous allons étudier plus spécifiquement dans la délibération suivante, 423 postes sont inscrits et, je le disais l'autre fois lors du Débat d'Orientations Budgétaire (DOB), le mois dernier, les nouveaux besoins en matière de personnel seront réalisés par redéploiement, sans augmentation d'effectif. Et enfin, cela est peut-être évident mais encore faut-il le rappeler, nous ne toucherons pas à la fiscalité ménages cette année, comme nous nous y étions engagés l'an dernier, puisque l'an dernier c'était pour alimenter le budget voirie, mais nous avons pris l'engagement de ne pas toucher à la fiscalité jusqu'à la fin du mandat.

Le deuxième pilier de l'élaboration du budget est celui de la modernité. En essayant de sortir un peu de la gestion peut-être traditionnelle ou « à la papa » comme l'on pouvait le dire jadis, qui a longtemps couru dans les collectivités locales françaises, aujourd'hui nous le savons, gérer une collectivité c'est utiliser des modes de fonctionnement et des modes de gestion qui sont souvent l'apanage des entreprises : avoir une gestion active de la dette, avoir une comptabilité analytique, avoir une vision prévisionnelle de notre action, avoir des autorisations de programme et des crédits de paiement. Bref, tous ces outils modernes de gestion de nos collectivités, qui souvent se calent un peu sur des modes de gestion des entreprises, sont aujourd'hui nécessaires si nous voulons utiliser à bon escient l'argent public et l'utiliser sans gaspillage.

Le pacte financier et fiscal qui va aboutir dans les prochaines semaines viendra compléter cette modernisation de notre gestion. La modernité, c'est notamment de nouvelles actions en matière de transport, appelées dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU), comme par exemple le projet de transports en site propre qui est fléché.

Le troisième pilier de notre budget est celui de l'avenir. La rigueur, la modernité, l'avenir. Il faut rappeler que l'Agglomération, c'est d'abord de bonnes nouvelles et des projets de service public, de pari sur l'avenir, et ce budget en est le reflet. Je vous renvoie aux pages 9 et 10 du rapport qui vous a été communiqué. Par exemple, nous allons dépenser près de 9 millions d'euros en 2012 en matière de voirie.

Nous allons continuer le renforcement de la ruralité de notre Agglomération, via par exemple le maintien des fonds de concours. Nous allons également continuer le projet de rénovation des quartiers de la Madeleine et de Nétreville, en finançant notamment les espaces d'activités, les aménagements urbains et paysagers dans le secteur du Bois des Communes.

Nous avons également décidé d'actualiser notre Plan Pluriannuel d'Investissement avec des recettes supplémentaires obtenues grâce au Contrat d'Agglomération 2011-2013, avec des actions supplémentaires qui n'avaient pas toujours été retenues dans le PPI initial, comme par exemple les bacs bleus pour les déchets recyclables dans les communes, les colonnes enterrées pour le verre dans les communes rurales, une aire de camping-car, la mise aux normes de bâtiments dont la mini-déchèterie de Saint-Sébastien de Morsent, l'aménagement de parcelles à vocation économique et d'habitat. Nous parlerons tout à l'heure du Contrat d'Agglomération mais merci donc à l'ensemble de nos partenaires de nous accompagner, je pense bien sûr au Département, à la Région, à l'État et parfois, sur certains dossiers, au FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), qui apportent les uns ou les autres, selon les dossiers, des coups de pouces supplémentaires. Cette évolution est d'ailleurs en cohérence avec le texte que nous avons voté le 7 juillet dernier en bureau d'agglomération à l'unanimité des 15 membres, qui se félicitaient justement de l'évolution positive du Contrat d'Agglomération, qui permettait de prendre en compte les nouveaux équipements prévus dans l'Agglomération. C'est donc un budget qui prolonge tout le travail de modernisation et de transparence réalisé ces derniers mois, en conformité d'ailleurs avec les remarques émises par la Chambre régionale des comptes dans son rapport que nous avons discuté à la séance précédente. Je dois dire que je n'ai pas reçu de remarques particulières sur ce Budget Primitif durant ces derniers jours, après que l'essentiel des paramètres ait été arbitré et avec le soutien unanime apporté par les différentes instances de travail budgétaire de notre Agglomération, les commissions, les sous-commissions. Je pense donc que cet état d'esprit positif est toujours en vigueur et que ce budget recueillera, je l'espère, l'assentiment de l'unanimité de notre Conseil d'agglomération. Avant évidemment de voter, je vais d'abord donner la parole à Madame FESSARD pour le présenter et ensuite ouvrir le débat. Madame FESSARD.

Mme Christine FESSARD

Quelques mots tout d'abord. Monsieur le Président, vous nous avez rappelé les trois piliers qui font l'élaboration de nos budgets : la rigueur, la modernité – heureusement, vous avez parlé d'un budget « à la papa » et non pas « à la maman », je vous en remercie ! – et l'avenir. Permettez-moi de vous affirmer que, si le budget de 2011 marquait la transition, aujourd'hui nous sommes à la stabilisation. Ainsi, le recours à un produit supplémentaire voté en 2011 permettra d'assurer pour 2012 et 2013 l'équilibre nécessaire à notre fonctionnement et à nos investissements. Toutefois, il demeure fragile et la consolidation de nos services à nos habitants et des moyens afférents nécessite de poursuivre nos travaux à travers le pacte financier et fiscal. Ce budget qui, pour la deuxième année, tient compte du gel de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État, de la suppression de la règle d'indexation sur le taux d'inflation et de l'augmentation de la TVA, qui passe de 5,5 % à 7 %. 2012 verra la mise en œuvre du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales et la mise en place du potentiel financier agrégé. Dans ce contexte incertain, et faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), le budget 2012 se veut prudentiel. Je tiens au passage à remercier mes collègues et les services de leur contribution. Je vous propose maintenant que nous regardions ce Budget Primitif 2012 ensemble.

Bien évidemment, je n'ai pas l'intention de vous le dire totalement. Néanmoins, je vous pose la question : le lisons-nous ? Entrez-vous dans le débat ? Je le lis dans ses grandes lignes. Je vais de toute façon passer sur la présentation matérielle, je ne vais pas reprendre les allusions à la TVA, à la situation de crise, à nos incertitudes, et Monsieur le président a parlé du Contrat d'Agglomération. Vous avez une partie sur la suppression de la Taxe professionnelle qui est intéressant en page 2, puisque vous avez quand même les masses financières que cela représente et que nous n'avions pas pu vous donner sur l'année 2011. Vous avez fait allusion, Monsieur le Président, à l'avis de la Chambre régionale des comptes et je ne reviens pas non plus dessus. Nous nous sommes engagés, et cela je tiens à le répéter, à ne pas augmenter les taux et nous resterons donc sur le même principe. Simplement, nous avons un projet phare qui est le Plan de Déplacements Urbains (PDU), pour lequel nous allons sans doute envisager des sites de transports en commun, dits sites propres, spécifiques pour le transport en commun, ce qui est un grand pari pour le développement durable puisque cela permettra effectivement de rendre plus confortable le transport par les transports en commun et d'éviter de cette façon la multiplication des voitures, notamment sur la ville-centre. Et, pour ce faire, une délibération vous sera proposée tout à l'heure pour augmenter le taux du versement transport de 0,6 à 0,9 % et je reviendrai sur les détails un peu plus tard. Le PPI a donc été réactualisé, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, et je ne reviens donc pas dessus non plus.

Je vous propose donc d'entrer dans le vif du sujet, à savoir que ce Budget Primitif consolidé s'élève en 2012 à 200 749 580 €, ventilé pour 120 802 617 € en fonctionnement et près de 80 millions d'euros en investissement. Concernant la section de fonctionnement et l'évolution des recettes de fonctionnement, nous sommes sur un montant de 63 484 059 € avec les engagements confortés. Vous avez donc les taux des taxes qui sont présentés et qui ne bougeront pas. Vous avez page 4 un produit issu de la fiscalité de 38 830 205 €. Quelques éléments de recettes vous sont détaillés en-dessous, je ne précise pas plus que cela.

Vous avez l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui sont un sujet qui vous intéresse toujours plus fortement et je vais donc davantage entrer dans ces détails. Les charges incompressibles, qui représentent 50 % du budget de ces 63 484 059 €, se déclinent en 23 100 000 € de reversement aux communes pour les AC (Attributions de Compensation), 3 229 860 € de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), 2 792 495 € de dotations aux amortissements, ainsi que les charges financières à hauteur de 1 838 860 €, les charges exceptionnelles de 256 350 € et 77 000 € de reversement de fiscalité.

Les autres dépenses représentent 46,42 % de ce poste. Elles concernent les charges à caractère général, les charges de personnel et de gestion courante. Page 5, vous avez justement la ventilation dans un camembert par chapitre. Pour les charges à caractère général, elles s'élèvent à 9 077 319 €, avec une diminution des charges de 0,37 % par rapport aux crédits qui avaient été ouverts en 2011. Par ailleurs, un certain nombre d'actions émarginent à ces dépenses à caractère général, qui sont des actions d'importance pour nous. Vous y trouvez notamment 229 600 € d'opérations liées aux PRU de la Madeleine et de Nétreville, vous avez les révisions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PLH (Plan Local de l'Habitat) pour 117 000 €, l'élaboration du Livre vert pour 90 000 €, les études de centres-bourgs pour 45 000 €, la mise en œuvre de la charte forestière pour 95 000 €, le Plan Energie Climat pour 50 000 €, les achats de composteurs – qui ont eu beaucoup de succès sur l'année 2011 et que nous poursuivons – pour 70 000 €, la plate-forme d'insertion pour 23 200 € et, enfin, l'élaboration du Plan stratégique de développement économique et l'étude du village artisanal pour 200 000 €. Vous avez par ailleurs un montant de dépenses liées à la voirie de 474 920 € et 1 835 000 € pour les dépenses liées au garage.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 12 378 079 €. Elles ont fait l'objet d'une précision au moment du DOB, que je réitère ici : il s'agit non pas de la masse salariale effective mais du tableau des effectifs qui va vous être présenté tout à l'heure car, vous le savez, sur 2010-2011, ce que nous poursuivons, nous nous sommes engagés à travailler sur du redéploiement et non pas sur de la création de postes. Au total, avec l'indice du Glissement Vieillesse Travail (GVT) d'une part et le taux des avancements d'échelons et autres, nous arrivons à une augmentation d'à peu près 2 %, si nous prenons le tableau des effectifs 2012 par rapport à 2011 et non pas la masse salariale 2011 qui avait été inscrite pour le budget 2011. Ce budget s'élève donc 12,38 millions d'euros pour 2012. À noter au passage que nous avons signé des contrats pour des reversements en cas d'arrêts de congé maternité notamment, que nous avons aussi certains de ces postes qui nous sont financés par ailleurs par différents organismes partenaires, donc la masse est baissée d'autant dans d'autres postes.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 8 014 996 €. Nous avons fait allusion tout à l'heure au passage de la TVA de 5,5 % à 7 %. Si nous y ajoutons l'augmentation de la participation que nous demande le SETOM, nous arrivons à 770 000 € tout de même de plus sur ce poste. Nous en avons d'ailleurs parlé au moment du Débat d'Orientations Budgétaires. Nous avons également une augmentation de plus de 120 000 € des subventions dans le cadre du Projet Mobilités. La majorité des subventions aux associations sont stables en 2012 ou diminuent, conformément à la lettre de cadrage budgétaire que Monsieur le Président avait souhaité et que j'avais transmise aux services. De même, la subvention d'équilibre du budget principal pour le budget annexe mobilités durables diminue de près de 640 000 € pour s'établir à 1 480 000 €, ce qui est notamment lié à l'augmentation du Versement Transport (VT) de 0,6 % à 0,9 %. Ce Versement Transport est institué pour réaliser des Transports en Commun en Site Propre (TCSP), conformément au PDU, dont le coût est extrêmement important avec un ratio de 4 millions d'euros par kilomètre. Enfin, un effort particulier est proposé dans le cadre de la cohésion sociale et territoriale pour le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), avec 50 000 € supplémentaires inscrits pour un coût global de 532 360 €. Les charges financières sont en augmentation de 15,5 % ce qui est notamment lié au fait que nous avons choisi, au niveau de la sous-commission et de la commission finances, d'avoir des emprunts à taux fixe, plus sûr pour nous, ce qui a nécessairement fait que nous avons renégocié les charges. Enfin, les charges exceptionnelles sont en diminution de 20 %.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes d'investissement s'élèvent à un montant de 30 135 454 €. Vous avez notamment différents partenaires du GEA pour 5 242 931 € pour le Contrat d'Agglomération et le PRU (Projet de Rénovation Urbaine) de la Madeleine, vous avez le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 1 300 000 €, les dotations aux amortissements pour 2 792 495 €, les ventes de terrains pour 898 000 €, notamment pour des terrains près de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), le virement de la section de fonctionnement pour 2 719 100 €, pour couvrir le capital de l'emprunt, et les opérations afférentes à la ligne de trésorerie à hauteur de 3 millions d'euros. Un montant d'emprunt prévu de 14 182 928 € a été inscrit, mais il s'agit d'un montant théorique d'équilibre. Il est bien évident qu'il sera revu à la baisse en fonction de l'avancée des opérations, de la gestion de la dette qui est une gestion active notamment et des éventuelles continuités de négociations, en particulier sur le Contrat d'Agglomération. Enfin, il ne faudra pas oublier l'excédent attendu sur le CA 2011 que nous n'avons pas encore. Page 8, vous avez la ventilation des dépenses d'investissement que je ne vais pas lire.

En bas, l'on vous précise que vous avez un certain nombre d'opérations d'ordres qui sont citées, pour les travaux en régie du garage, pour la créance du budget principal vers le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et pour le remboursement du capital que j'ai déjà évoqué ainsi que la ligne de trésorerie.

En revanche – et cela est plus intéressant pour nous tous – vous allez trouver page 9 la prospective financière pour le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Nous nous étions engagés à geler le PPI et nous l'avions même revu à la baisse pour 2011 et, comme Monsieur le Président vous l'a dit, notamment grâce à la bouffée d'oxygène du Contrat d'Agglomération, nous avons pu effectivement revoir certains projets et réinscrire certains projets au niveau du PPI. À noter que nous avons quand même 2 300 000 € qui n'ont pas été dépensés en 2011 et qui glissent naturellement sur l'année 2012 au PPI, que nous avons des dépenses nouvelles liées à des aménagements de terrain compensées par la vente de parcelles mais dont l'impact sur 2012 est estimé à 350 000 €, et près de 260 000 € de surcoût d'opérations et 240 000 € d'imprévus. Lorsque nous regardons les projets – vous les avez cités Monsieur le Président, nous avons les bacs bleus qui représentent 200 000 € sur 2012, les colonnes enterrées qui étaient demandées pour trois ou quatre communes déjà de l'agglomération – nous avons donc ouvert un peu plus largement car si nous faisons un marché un peu plus important nous aurons forcément des prix un peu plus intéressants, c'est donc un choix qui a notamment été fait par la commission finances pour inscrire 100 000 € de colonnes enterrées –, la réfection et la mise aux normes de la mini-déchèterie ont été évoquées pour 95 000 € en 2012, l'étude pour l'aire de camping-car pour 15 000 € en 2012 ainsi que les travaux estimés à 48 000 € que nous pourrons retrouver sur le budget supplémentaire ou en DM et qui seront accompagnés d'une subvention du Conseil Général, l'élaboration du Schéma directeur des modes doux qui est conforme PDU, nous prenons donc un peu d'avance sur ce projet avec un montant de 90 000 € en 2012, et, en fonction des résultats de l'étude en cours menée par l'Office de tourisme, le développement du projet « Évreux en lumière », une première tranche d'aménagement d'un montant de 50 000 €, mais qui sera vue au BS (Budget Supplémentaire) ou dans une DM (Décision Modificative).

Ceci étant, en termes d'arbitrage, certains projets n'ont pas été retenus pour l'instant. Il s'agit donc des bacs pour les ordures ménagères et pour les déchets verts notamment et de l'aménagement pour l'entrée d'agglomération venant de Paris. La station d'essence des services techniques a elle aussi été laissée de côté pour le moment puisqu'il y a un projet de déménagement et que c'est une question qui reste en suspens. Il faut attendre le résultat des études. À noter aussi que nous avons souhaité au BP 2012 laisser 750 000 € de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales comme prévu au PPI et non pas les 1 670 500 € demandés, dont nous savons l'importance mais qui nous paraissent difficiles à inscrire pour le moment, d'autant plus que nous devons réfléchir au pacte financier et fiscal cette année et qu'il aura sans doute une forte incidence dans ce type de domaine.

En complément de ces opérations, les principales dépenses d'investissement concernent la liste que vous avez en-dessous et que vous connaissez déjà car nous en avons parlé notamment au niveau du DOB assez en détail, et Monsieur le président a déjà rappelé pas mal de choses. Concernant les subventions d'équipement et les fonds de concours, le montant total est de 6 670 800 € soit 29 % des dépenses réelles, avec 1 219 430 € pour l'État au titre de la déviation d'Évreux, 2 millions d'euros de fonds de concours aux communes, les subventions habitat au titre des PRU de la Madeleine et de Nétreville pour 1 067 546 €, un peu plus de 2 millions d'euros au titre de la politique de l'habitat et près de 840 000 € de subventions contractualisées dans le Contrat d'Agglomération. Enfin, 100 000 € non prévus par la commune d'Emalleville pour un assainissement en traverse, 30 000 € pour le Département pour la mise en œuvre du très haut débit sur le Long Buisson, 52 200 € de subventions pour les établissements de recherche et 30 000 € pour le soutien au développement touristique.

Concernant les budgets annexes, entrons dans le vif du sujet. Un point que nous avons vu au DOB concerne l'augmentation du nombre de postes au niveau de l'eau et de l'assainissement, soit 11 postes prévus en redéploiement car il est vrai, nous le savons, nous avons eu quelques soucis de facturation, afin que nous puissions restaurer la situation. Rien d'extraordinaire, nous avons fait des audits sur d'autres agglomérations qui fonctionnent en régie, ce qui a permis effectivement d'avoir une bonne connaissance de nos besoins. Dans le budget de l'eau, vous avez dans la section de fonctionnement les dépenses d'exploitation et les recettes en face, dans les recettes un prix de l'eau qui a été acté à 1,24 € HT le mètre cube. Il était de 1,15 € l'année dernière. Nous avons effectivement fait des lissages sur le temps et nous avons profilé un prix à 1,24 € cette année, ce qui a effectivement été retenu. Vous avez les abonnements liés aux compteurs, les nouvelles recettes estimées à 60 000 € correspondant aux frais d'installation – nous l'avons vu dans le DOB –, une recette de 125 000 € sur la radiotéléphonie et les recettes de l'Agence de l'Eau pour le BAC Iton à hauteur de 94 000 €. Les charges de personnel représentent 27 % vis-à-vis des crédits ouverts 2011.

Je ne vous détaille pas les principales autres dépenses car vous les avez sous les yeux. Vous avez également le détail des recettes de la section d'investissement et en face les dépenses. Je pense que si vous avez des questions précises vous me les poserez ensuite.

Pour ce qui est de la présentation du budget annexe de l'assainissement, vous avez là aussi un tableau page 14 pour la section de fonctionnement qui vous permet de voir l'équilibre entre les dépenses et les recettes d'exploitation. Là aussi une décision avait déjà été prise l'année dernière de proposer un profil de tarification qui met le prix du mètre cube assaini à 1,45 € pour l'année 2012 et c'est donc ce qui vous est proposé ce soir, avec un montant total des recettes correspondantes de 7 750 660 €. Une remarque, car il s'agit d'une nouveauté pour nous, les principales autres recettes sont les facturations pour les travaux spécifiques qui existaient, mais la vente de l'énergie produite par le CTEU (Centre de Traitement des Eaux Usées) pour EDF pour 180 000 € et la facturation de 200 000 € à diverses collectivités et entreprises pour le traitement au CTEU des eaux usées, des boues et des sables qu'ils y déposeront. Enfin, les primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau. En revanche bien sûr, dans les dépenses, nous retrouvons le CTEU qui est une nouveauté avec 700 000 €. Les charges de personnel diminuent de plus de 8 % mais je rappelle que, dans notre analyse financière au niveau de la sous-commission finances, nous travaillons sur la possibilité de ventiler les bonnes charges au bon endroit et que ces chiffres évolueront bien évidemment. Les pertes sur créances irrécouvrables sont en augmentation et nous en reparlerons dans les non-valeurs un peu plus tard.

Concernant la section d'investissement, en dépenses et en recettes nous sommes sur 21 940 393 €. Au regard de l'avancement des travaux du CTEU, cette section présente une diminution très importante vis-à-vis de 2011, ce qui est assez logique. Vous avez donc les recettes et les dépenses qui apparaissent un peu plus bas. La fin des travaux liés au CTEU s'élève quand même encore à 10 625 943 €. En 2012, les premières études de l'extension de l'assainissement collectif en direction des communes zonées en mode collectif seront également lancées, d'où les postes supplémentaires pour les études des réseaux. L'ensemble de ces travaux relève d'une procédure budgétaire AP/CP. Les études et travaux liés à la mise en place des points de mesure permanents sur les réseaux pour 500 000 €, subventionnés à 35 % par l'Agence de l'Eau et à 10 % par le Département, les travaux d'installation technique liés au poste de refoulement pour 350 000 €, les études et travaux dédiés aux petites stations d'épuration, principalement celle de Caugé du GEA pour 349 000 € et, enfin, le remboursement du capital des emprunts qui représente près de 2 400 000 € et le montant lié à la ligne de trésorerie pour 3 millions d'euros.

L'assainissement non collectif est un budget moins important qui est détaillé sur une seule page et je vous propose que nous passions donc rapidement. Si vous avez des questions, vous nous les poserez ensuite. Concernant la bio-pépinière, je vous rappelle que c'est un budget annexe qui a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Les faits marquants de ce budget, page 17, sont la mise en place d'une facturation des loyers sur une année pleine avec prise en compte des charges locatives, mais il reste une subvention d'équilibre du budget principal en légère augmentation. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 178 800 € soit 1,80 % par rapport à 2011.

Le budget mobilités durables présente une section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9 341 986 €, avec une augmentation de 18,96 % par rapport à 2011. Je passe sur les chiffres en-dessous. Le versement transport est autorisé d'augmenter de 0,30 % ce qui représente 2,5 millions d'euros annuels, qui serait sur l'année 2012 non pas 2,5 millions d'euros mais 2,08 millions d'euros, puisque nous partirions à partir du 1er mars prochain et qui permettra notamment de travailler à un premier axe en site propre qui serait l'axe est-ouest sur les communes de Normanville, Gravigny, Evreux et Parville, qui est l'un des plus longs tronçons d'Évreux. Il s'agit donc pour nous d'une opération à fort enjeu dans le cadre du PDU et grâce à ce versement transport augmenté, nous pourrions donc faire sur plusieurs années les très gros travaux du PDU. Ce qui vous sera d'ailleurs proposé est de travailler en AP/CP (Autorisations de Programme/Crédits de Paiement) le budget du PDU et de tous ces énormes travaux qui nous attendent, pour pouvoir avoir ces sites propres et donc proposer à la population un service, comme je vous le disais tout à l'heure, de grand confort, qui permettra effectivement d'avoir plus d'attractivité pour la population. C'est l'article 33 de la loi de finances rectificatives de 2010 qui crée la possibilité d'instaurer ce taux à 0,90 % à condition, je le répète, de faire du transport en site propre. C'est donc vraiment un enjeu pour nous et je vous ai précisé les montants pour cette année et pour les années à venir. Une remarque importante est que le surcoût de cette majoration correspond à un peu plus de 0,2 % du coût salarial total pour une entreprise. Cela vous avait été présenté lors du descriptif d'Ecofinance, la dernière fois, et il est vrai que cela a un très faible impact sur les entreprises. Les autres recettes correspondent aux crédits de l'État (DGD) et nous avons d'ailleurs inversement des « dividendes » de la SAEM Transurbain de 419 000 €, dont le GEA est majoritairement membre.

Concernant les dépenses, nous pouvons noter l'augmentation des charges de personnel avec notamment le recrutement d'un conseiller écomobilité – mais qui est financé à 80 % sur trois ans par l'ADEME et l'ACSÉ –, l'augmentation des charges à caractère général liée à la nouvelle convention au titre du transport scolaire qui doit être établie entre le GEA et le Département, et dont nous allons reparler tout à l'heure, avec tout de même un montant de cette convention de 331 000 €.

Le projet régional Atoumod, que vous connaissez déjà, et enfin le virement à la section d'investissement a été établi afin de couvrir les nouvelles dépenses liées à la mise en œuvre du Transport en Commun en Site Propre (TCSP). Concernant la section d'investissement, vous avez les montants – je n'y reviens pas – et les dépenses afférentes. Vous avez bien sûr traditionnellement les acquisitions de bus qui reviennent, les travaux des quais bus et du termibus, qui doivent se finir cette année.

Concernant les ZAC, je ne vais pas vous le lire. Simplement, c'était une demande forte que vous avez toujours eue de savoir exactement où nous en étions sur l'état d'acquisition dans les ZAC des mètres carrés, donc là vous les avez avec précision, pour les ZAC Long Buisson 1, Long Buisson 2 et la Rougemare. Un point vous est également fait sur le Vallon Fleuri et sur son évolution. Cette demande avait également été faite par la commission finances pour savoir si nous étions en phase d'envisager ou non la clôture de cette ZAC du Vallon Fleuri, dont nous parlons beaucoup en ce moment. Il est donc clair que la livraison des logements construits par les bailleurs est prévue au deuxième trimestre 2013 et que nous allons donc effectivement nous avancer doucement vers une réflexion sur sa clôture, mais elle n'est pas encore à l'ordre du jour.

Nous vous avons ensuite ventilé les dépenses d'équipement selon les budgets et vous avez, pour finir, le remboursement en capital de la dette et autres opérations financières, où l'on vous rappelle ce que je vous avais dit au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, c'est-à-dire que nous avons écouté à la fois la sous-commission et la commission, Monsieur le Président déléguant à sa première vice-présidente pour renégocier la dette, de façon à diminuer notamment la présence de nos emprunts à taux variable, puisque c'était un souhait de renforcer la stabilité de nos emprunts au niveau des commissions. Je ne rentre pas plus dans les détails je pense, sauf si vous le souhaitez. Vous avez ensuite les recettes d'investissement qui vous sont précisées, tous budgets confondus, et le programme d'emprunt pour 2012, dont nous rappelons qu'il est évidemment le plus élevé possible mais qu'il sera sans doute revu à la baisse.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Madame FESSARD pour cette présentation, j'ouvre le débat. Pas de remarques particulières ? Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Je voudrais dire en quelques mots, sur ce budget 2012 de l'Agglomération, que les élus communistes et citoyens, le Front de Gauche – je ne sais pas comment nous pouvons l'appeler –, en tout cas que nous voterons ce budget, je tiens à le dire pour éviter tout suspense s'il y en avait. Nous allons donc bien sûr voter ce budget car il n'y a pas de hausse de la fiscalité locale cette année. Vous savez bien que c'était la raison principale pour laquelle nous ne l'avions pas voté l'an passé, nous ne voulions pas que les contribuables de l'agglomération d'Évreux paient les pots cassés de la politique désastreuse qui était prônée par le Gouvernement et qui appuyait fort sur les collectivités locales. Je voudrais peut-être aussi en profiter pour intégrer cela dans le débat sur le budget, ce qui m'évitera d'intervenir sur le dossier suivant, le budget des provisions. En effet, un dossier nous a quand même un peu interrogés, que nous avons regardé aujourd'hui, qui est celui de la prise de provisions de 1,3 millions d'euros sur le budget principal et de 800 ou 900 000 € sur le budget d'assainissement. En général, lorsque l'on a des provisions, c'est que l'on a les moyens de mettre ces sommes par anticipation sur les budgets suivants. Il s'agit donc simplement d'une demande d'explication, car il ne faudrait pas que l'on puisse comprendre à travers ce dossier que nous avons finalement suffisamment de trésorerie pour pouvoir d'ores et déjà placer une provision sur ces deux budgets, assainissement et compte général. C'est donc plus une demande d'explication, ce n'est pas de la provocation car sinon nous aurions pu pratiquement aller plus loin et demander de baisser le taux des impôts pour l'année prochaine. Nous voulons simplement une précision sur la raison de ces deux provisions importantes.

Hormis cela, évidemment, ce que nous pouvons noter, je vais le dire un peu à titre personnel mais Madame FESSARD l'a dit tout à l'heure dans son intervention, je voudrais saluer, même si c'est une petite somme, car elle est quand même lourde de sens dans la direction de ce budget, qui est l'augmentation de l'enveloppe qui est réservée à la cohésion sociale et territoriale, même si ce n'est que 50 000 € ce qui n'est pas énorme sur un budget comme celui-là. Mais en tout cas c'est une demande du groupe de travail qui souhaitait effectivement développer cet aspect. En tout cas, je pense que cela montre bien la volonté de l'Agglomération de travailler sur cet axe de la cohésion sociale et sur le vivre-ensemble dans notre agglomération, à un moment où évidemment nous voyons bien que cela est quelque chose d'important dans la vie des gens. Un autre souci malgré tout, mais que là aussi nous anticipons car nous ne sommes pas non plus sur le budget principal, qui est une inquiétude quand même sur la question du budget de l'eau, avec une augmentation. Je sais qu'il y a eu une réunion tout à l'heure et nous en saurons peut-être un peu plus. L'on a parlé de 1,24 mais cela en fait encore une augmentation importante du prix de l'eau pour les usagers de notre service public de l'Agglomération, cela fait 8 ou 9 %, ce qui est donc encore un effort important. Nous voyons bien, et j'ai d'ailleurs encore reçu la semaine dernière des gens qui ont des difficultés à payer leurs factures d'eau et l'on ne peut donc pas considérer qu'il s'agit d'une petite dépense aujourd'hui dans les budgets familiaux.

Voilà en quelques mots ce que nous voulions dire sur ce budget 2012, de façon très rapide, pour dire qu'effectivement nous voterons ce budget.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Madame FESSARD pour répondre et nous reparlerons de l'eau avec la délibération de tout à l'heure.

Mme Christine FESSARD

Concernant la première délibération sur laquelle nous allons déboucher ensuite très rapidement, nous répondons à une attente forte de Monsieur le trésorier, puisqu'il nous a tout de même fortement poussés à commencer à réfléchir à l'ensemble des ZAC car ce sont de très nombreux budgets que nous avons sous le coude et ce n'était donc pas innocent lorsque j'ai parlé du Vallon Fleuri et du fait qu'elle n'aboutirait qu'en 2013, car la question m'avait aussi été posée pour le Vallon Fleuri : ne faut-il pas tout de suite provisionner et préparer la clôture de cette ZAC ? En clair il s'agit aussi de ne pas traîner dans nos comptes des lignes budgétaires et une gestion budgétaire pour des ZAC qui n'auraient plus lieu d'être car elles auraient de bonnes raisons d'être clôturées. Or, cela va être le cas pour certaines d'entre elles et c'est pour cela que nous souhaitons mettre ce 1 300 000 € car, en face, comme nous sommes déficitaires sur ces budgets, nous sommes obligés d'emprunter, donc nous sommes dans une situation où cela nous coûte encore plus cher, voire de trouver des subventions d'équilibre à partir du budget principal c'est autant d'argent que nous trouvons en moins ailleurs. En clair nous répondons donc à une demande très forte du Trésor Public et cela nous permet effectivement d'assainir nos lignes budgétaires, de simplifier nos budgets et de ne pas traîner des opérations qui ne sont pas clôturées, ce qui ne se fait pas d'ailleurs car il y a un moment où il faut clôturer. C'est donc vraiment une gestion, là nous pouvons donc le dire, « à la papa » ou « à la maman ».

M. Michel CHAMPREDON

En bon père de famille comme l'on dit. Monsieur VIVIER.

M. Philippe VIVIER

Sur ce sujet, il ne s'agit pas d'une provision en mettant de l'argent de côté, c'est tout simplement que, lorsque l'on a un déficit prévisible, qui est un principe comptable, l'on doit, en terme de sincérité budgétaire, provisionner la somme. Au-delà du Trésor Public, du percepteur ou autre, il s'agit d'un principe de sincérité budgétaire. Nous devons provisionner car nous savons quasiment aujourd'hui qu'il y a un risque fort de déficit sur la ZAC du Vallon Fleuri et il semblerait que nous devions conclure avant 2012 sur les ZAC de toutes les communes à vocation économique que nous devons examiner car, à un moment donné, lorsque vous avez vendu tous les terrains, il vous reste des emprunts et il faut les rembourser. C'est tout simplement cela.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Monsieur VIVIER de rappeler effectivement cela. Mais je crois que Monsieur VAN DEN BROECK s'apprêtait à dire la même chose. Madame BUQUET-RENOLLAUD.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Juste rappeler qu'en ce qui concerne le déficit probable des zones économiques, nous avons pris des mesures correctives il y a déjà un certain temps, en réévaluant les tarifs de cession.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, sur la ZAC du Long Buisson, je crois que le manque à gagner pour l'Agglomération est de 8 millions d'euros ou quelque chose comme ça. Madame CHARGELEGUE.

Mme Simone CHARGELEGUE

Je ne veux pas intervenir sur du détail, je voulais simplement intervenir sur la présentation du budget et féliciter les services et la commission finances qui y a travaillé, et faire un rappel également sur ce qui nous avait été présenté lors du dernier groupe du Conseil d'agglomération sur ce budget par le cabinet qui vous accompagne. Je pense que nous pouvons nous féliciter ce soir d'avoir une présentation claire. Nous pouvons toujours discuter sur les chiffres ici ou là, il y en a d'autres qui le font certainement à ma place, mais en tout cas pour le redressement qui a été fait et les perspectives qui nous sont données, cela est parfait, je vous remercie et pour ma part je voterai ce budget.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Monsieur FERROUK.

M. Sid-Ali FERROUK

Merci. Dans le même sens, je suis content en tant que membre de la commission des finances et de la sous-commission, de sortir avec un budget équilibré, sincère, et en même temps, je félicite aussi les services de la même manière d'avoir travaillé, d'avoir eu une transparence que nous avons demandée, et que nous avons eu, de lecture par rapport aux actes et par rapport aux chiffres qui ont été avancés. Tout cela a été fait en tenant compte des gels de dotations versées par l'État aux collectivités, en tenant compte des aléas et des contraintes qui sont connus de tous, en tenant compte de la croissance qui est estimée à 1 % en France et du PIB qui est attendu à 4,6 %.

Ce n'est pas une finalité, je dirais que le travail qui reste à accomplir est également un travail de fond par rapport au pacte financier et fiscal qui est entamé et qui demandera aussi l'observation et l'adoption que tout le monde dans cette dynamique qui n'est que positive et qui ne peut être qu'un élément de clarté de finances et du budget par la suite. Car je dirais qu'il s'agit du budget le plus clair pour moi depuis que nous sommes élus tout simplement, et le plus sincère, et je pense que cela ne s'arrêtera pas là, nous allons travailler sur le pacte financier et fiscal à être plus clair.

M. Michel CHAMPREDON

Merci bien. Je vous propose de manifester votre enthousiasme en votant tout à l'heure ! Je ne vois pas d'autre demande de parole. Comme je vous le disais tout à l'heure, le travail et la présentation de ce soir sont tout de même l'aboutissement de multiples heures de travail des uns et des autres. Donc collectivement, les élus et les services, je vous remercie pour votre investissement précis, sous la houlette du Directeur général des services et du Comité de direction. Avant de voter le budget – c'est-à-dire la délibération n° 6 – il faut d'abord voter des délibérations qui amènent ensuite le vote du budget. La première concerne donc les provisions qui étaient indiquées tout à l'heure. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **ADOPTE** les provisions ci-dessous, arrêtées à la somme de 1 300 000 € sur le budget Principal et 800 000 € sur le budget assainissement et **OUVRE** les crédits budgétaires correspondants sur l'exercice 2011

BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité de provisionner le renouvellement des immobilisations et la réalisation des Zones d'Aménagement Concerté, il apparaît nécessaire de constituer une provision semi-budgétaire (chapitre 68, article 6815) à cet effet, pour un montant de 1 300 000 €.

Il est donc proposé les ajustements budgétaires suivants :

Fonctionnement

D - Chapitre 68 – Nature 6815 :	+ 1 300 000 €
D - Chapitre 011 – Nature 617 :	- 486 600 €
D - Chapitre 011 – Nature 6237 :	- 9 550 €
D - Chapitre 011 – Nature 6068 :	- 230 000 €
D - Chapitre 023 – Nature 023 :	- 573 850 €

Investissement

R - Chapitre 021 – Nature 021 :	- 573 850 €
D – Chapitre 23 – Nature 2315 :	- 349 430 €
D – Chapitre 23 – Nature 2313 :	- 15 000 €
D – Chapitre 21 – Nature 2181 :	- 50 000 €
D – Chapitre 21 – Nature 2111 :	- 100 000 €
D – Chapitre 20 – Nature 2031 :	- 59 420 €

2 – Exercice 2012 – Budget primitif – Modifications/révisions d'AP/CP et d'AE/CP

M. Michel CHAMPREDON

La deuxième délibération concerne des AP/CP et des modifications de révision d'AP/CP pour l'acquisition des bacs bleus. La première est l'allée verte Michelet à la Madeleine, ensuite il s'agit de l'allée transversale de la Madeleine, le boulevard du 14 juillet, les espaces d'activités, la revitalisation urbaine et sociale de Nétreville, les voies douces de Nétreville, les nouvelles technologies à Nétreville, l'AP/CP subvention l'habitat ORU de la Madeleine, la promenade de l'Iton phases 2 et 3, le SCOT et le PLH, les bacs bleus à acquérir. Ensuite nous passons au budget eau, avec le renforcement et le renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement, les réparations des réservoirs. Dans le budget assainissement, les systèmes de mesures permanents, la protection des captages d'Arnières, le centre de traitement des eaux usées, la réhabilitation des réseaux d'assainissement. Ensuite le budget du SPANC pour l'assainissement non collectif, avec des travaux de réhabilitation. Cela aussi est tout un travail. Cela ne paraît peut-être pas comme cela mais il s'agit de tout un travail de planification budgétaire qui permet ensuite d'avoir de la lisibilité et de ne pas être surpris par des dépenses qui viendraient à un moment où elles ne seraient pas attendues. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **ADOPTE** les ajustements d'AP/CP et d'AE/CP ci-après dans le cadre du budget primitif 2012 :

Budget Principal**AP/CP ALLEE VERTE MICHELET – ORU DE LA MADELEINE**Situation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011
100102	MICHELET	2 777 340,21 €	2 400 000 €	377 340,21 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100102	MICHELET	2 518 677,15 €	2 277 340,21 €	191 336,94 €	50 000 €

AP/CP ALLEE TRANSVERSALE R/K/JC – ORU DE LA MADELEINESituation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100103	TRANSVERSA	5 300 000 €	1 379 983,98 €	3 000 000 €	920 016,02 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100103	TRANSVERSA	4 864 333,51 €	1 379 983,98 €	1 910 905,53 €	1 573 444 €

AP/CP BOULEVARD DU 14 JUILLET – PHASE 2Situation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100113	14JUILLET	400 000 €	45 176,23 €	353 882 €	941,77 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100113	14JUILLET	262 556,31 €	45 176,23 €	217 380,08 €	0 €

AP/CP ESPACES D'ACTIVITESSituation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011
100112	ESPACT	1 861 090,49 €	126 840,49 €	1 734 250 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100112	ESPACT	2 591 750 €	126 840,49 €	1 206 572,88 €	730 000 €	528 336,63 €

AP/CP REVITALISATION URBAINE ET SOCIALE DE NETREVILLESituation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100109	REVURBAINE	3 262 729 €	178 646,05 €	0 €	3 084 082,95 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100109	REVURBAINE	1 244 422,72 €	178 646,05 €	22 561,33 €	494 169 €	594 169 €

AP/CP VOIES DOUCES – Phase 1 - NETREVILLESituation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100110	VOIEDOUCES1	3 820 600 €	173 314,81 €	491 311 €	3 155 974,19 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100110	VOIEDOUCES1	2 175 410,77 €	173 314,81 €	467 174,96 €	1 043 610 €	491 311 €

AP/CP VOIES DOUCES – Phase 2 - NETREVILLESituation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100111	VOIEDOUCES2	1 817 550 €	131 221,29 €	0 €	364 357 €	1 093 071 €	228 900,71 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100111	VOIEDOUCES2	1 649 721,23 €	221,29 €	- 4 644,06 €	1 158 787 €	364 357 €

AP/CP RESEAU ET USAGES NTIC NETREVILLESituation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100115	NTIC NET	3 210 000 €	82 567,84€	100 000 €	3 027 432,16 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100115	NTIC NET	1 518 809,84 €	82 567,84 €	242 €	630 000 €	500 000€	306 000 €

AP/CP SUBVENTION HABITAT ORU MADELEINE ET PRU NETREVILLE

RETRAIT du mode de gestion en APCP de ces deux opérations.

AP/CP PROMENADE DE L'ITON PHASE 2 ET 3Situation de l'AP/CP après délibération n° 3 du 28 mars 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100105	PROMITON	774 231 €	0 €	229 118 €	358 667 €	186 446 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100105	PROMITON	703 111,75 €	0 €	157 997,75 €	387 116 €	157 998 €

AE/CP SCOT PLH

Situation de l'AE/CP après délibération n° 45 du 30 juin 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AE	CP 2011	CP 2012	CP 2013
110102	SCOT PLH	97 000 €	19 400 €	58 200 €	19 400 €

- Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AE	CP 2011	CP 2012	CP 2013
110102	SCOT PLH	156 100 €	19 400 €	117 000 €	19 700 €

ACQUISITION DE BACS BLEUS

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET PROPOSITION DE CREDITS DE PAIEMENT

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AE	CP 2012	CP 2013
	Acquisition Bacs Tri sélectif	400 000 €	200 000 €	200 000 €

Budget Eau

AP/CP RENFORCEMENT ET RENOUELEMENT RESEAU AEP

Situation de l'AP/CP après délibération n° 45 du 30 juin 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100201	RESEAU AEP	14 165 000 €	1 052 740,01 €	3 950 000 €	2 000 000 €	2 050 000 €	5 112 259,99 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100201	RESEAU AEP	14 165 000 €	1 052 740,01 €	1 597 270,68 €	2 424 000 €	2 050 000 €	7 040 989,31 €

AP/CP TRAVAUX DE REPARATION DES RESERVOIRS

Situation de l'AP/CP après délibération n° 1 du 21 octobre 2011

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100202	REPARESERV	490 000 €	16 730 €	200 000 €	25 000 €	248 270 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100202	REPARESERV	1 285 000 €	16 730 €	0 €	315 000 €	340 000 €	613 270 €

Budget Assainissement**AP/CP MISE EN PLACE DES SYSTEMES DE MESURES PERMANENTS***Situation de l'AP/CP initialement après report 2010*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100301	MESURPERMR	1 140 000 €	50 450 €	690 000 €	320 000 €	79 550 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100301	MESURPERMR	1 140 000 €	50 450 €	0 €	500 000 €	589 550 €

AP/CP PROTECTION DES CAPTAGES D'ARNIERES*Situation de l'AP/CP initialement après report 2010*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100302	CAPTARN EU	5 821 000 €	70 €	3 321 000 €	2 499 930 €

- Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100302	CAPTARN EU	5 821 000 €	70 €	67 763,90 €	135 000 €	5 618 166,10 €

AP/CP CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES*Situation de l'AP/CP initialement après report 2010*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100303	CTEU	77 400 198 €	34 797 057,43 €	34 349 281 €	7 541 406 €	712 453,57 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
100303	CTEU	77 400 198 €	34 797 057,43 €	27 586 776,57 €	10 625 943 €	4 390 421 €

AP/CP REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*Situation de l'AP/CP suite délibération n°1 du 21/10/11*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100304	REHARESEAU	10 870 000 €	776 889,11 €	1 100 000 €	2 500 000 €	1 800 000 €	4 693 110,89 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
100304	REHARESEAU	10 870 000 €	776 889,11 €	880 926,74 €	3 996 000 €	1 800 000 €	3 416 184,15 €

Budget SPANC**AP/CP TRAVAUX DE REHABILITATION ASST NON COLLECTIF TRANCHE 2-3***Situation de l'AP/CP initialement après report 2010*

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
102301	REHAB2010	5 154 500 €	427 383,67 €	950 000 €	950 500 €	950 000 €	1 876 616,33 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014
102301	REHAB2010	5 154 500 €	427 383,67 €	476 900,29 €	1 184 500 €	1 200 000 €	1 865 716,04 €

AP/CP OPERATION DIAGNOSTIC INSTALLATIONS INDIVIDUELLES PHASES 1 ET 2

Situation de l'AP/CP initialement après report 2010

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011
102302	DIAG2010	290 000 €	104 549,54 €	185 450,46 €

Situation après le vote du BP

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
102302	DIAG2010	790 000 €	104 549,54 €	185 450,46 €	450 000 €	50 000 €

3 – Admissions en non-valeur

M. Michel CHAMPREDON

La troisième délibération concerne des admissions en non-valeur, comme vous le voyez, pour les dettes inférieures à 5 €. Cela ne paraît pas mais cela fait quand même 10 000 €, 74 000 € et 23 000 €. Lorsque l'on dit que les petits ruisseaux font les grandes rivières, en voilà un bel exemple !

Mme Christine FESSARD

Surtout en matière d'eau !

M. Michel CHAMPREDON

Effectivement, cela n'était pas fait exprès ! M. GAUDEMER.

M. Gaston GAUDEMER

Ce n'est pas pour vous contredire, Président, mais il y a aussi dans ces montants – car il y a quand même une somme importante de 74 000 € – des clôtures consécutives à des redressements ou des liquidations judiciaires.

M. Michel CHAMPREDON

Oui. Y a-t-il des oppositions, des abstentions pour ces admissions en non-valeur ? Cela ne veut pas dire que si, par exemple, le débiteur retrouve meilleure fortune, le trésor public poursuit à nouveau, mais cela veut dire que pour l'instant nous arrêtons les procédures de recouvrement.

Le Conseil à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les sommes suivantes :

Budget principal

De 2006 à 2011 10 031,87 €

Service des EAUX

De 1996 à 2010 74 544,17 €

Service Assainissement

De 2002 à 2010 23 945,20 €

4 – Gestion active de la dette – Délégation au Président pour l'année 2012

M. Michel CHAMPREDON

Madame FESSARD pour la délibération n° 4, c'est-à-dire la délégation au président pour la gestion active de la dette.

Mme Christine FESSARD

Comme pour l'année 2011, il nous est proposé ce soir de donner délégation au président ou à son représentant pour la gestion active de la dette sur l'année 2012.

À cette occasion, vous avez un rappel des caractéristiques de l'encours au 26 novembre 2011. Vous avez un premier camembert en bas de page avec la répartition de l'encours par budget, vous en avez ensuite un par prêteurs et un par indices. Le taux moyen payé en 2011 sera de l'ordre de 2,5 %. Une partie minimale des emprunts contractés en 2011 a été mobilisée. L'encours global de la dette s'élève le 26 novembre à 152 millions d'euros, avec une répartition dominante taux fixe / taux révisable de 76 % / 24 %, ce que j'ai déjà évoqué un peu tout à l'heure. Une autre présentation de la ventilation de l'encours, qui illustre mieux les risques qui pèsent sur celui-ci est la suivante : 43 % de vrai taux fixe, 24 % de vrai taux révisable ou variable et 34 % de produits structurés, contre près de 50 % à la même époque l'an dernier et même 70 % début 2010.

Vous avez le détail en-dessous. Vous allez ensuite trouver des caractéristiques pour les nouveaux financements, pour les instruments de couverture et pour les produits de financement. Je ne vais pas vous lire ce document, c'est un peu comme lorsque vous prenez certaines de vos délibérations, vous avez toute une liste d'éléments qui sont fondamentaux justement pour permettre que la délibération soit complète et que la gestion active de la dette puisse se faire.

Cela est donc très technique pour beaucoup d'entre nous et je passe simplement la parole à Monsieur le Président pour qu'il vous propose la délibération.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition ? D'abstention ? Merci.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés,
 - **DONNE** délégation, pour l'année 2012, à Monsieur le Président, ou au Vice-président à qui le Président délèguerait cette fonction, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou au Vice-président à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.
-

5 – Versement transport – Augmentation

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons maintenant au versement transport qui passe de 0,6 % à 0,9 %, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Pas d'opposition ? D'abstention ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** l'augmentation du taux du versement transport pour le porter à 0,90%,
 - **DECIDE** l'application du nouveau taux à compter du 1^{er} mars 2012,
 - **RECONDUIT** les exonérations délibérées les 24 juin 2004, 27 janvier 2005 et 25 juin 2009 (exonérations de fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif)
-

6 – Budget primitif 2012 – Vote du taux de la Taxe sur le foncier bâti, non bâti, de la Taxe d'habitation, de la Cotisation Foncière des Entreprises – Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons maintenant au vote du budget. Je dois donc vous lire d'un point de vue formel les différents chapitres puisqu'un budget doit se faire par chapitres. Merci pour tous ces votes unanimes.

Le deuxième sujet concerne la fixation des taux que vous avez en-dessous, c'est-à-dire le foncier bâti à 2,98 %, le foncier non bâti à 7,39 %, la taxe d'habitation à 8,82 %, la taxe sur la cotisation foncière des entreprises à 23,95 % et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 12,15 % – et non pas à 12,50 % car il y avait une erreur dans la délibération précédente qui avait été envoyée.

Ce sont les mêmes taux que pour l'année 2011 donc cela ne change pas, sauf que maintenant nous avons découvert les taux fixés par le Trésor Public, puisque vous vous souvenez que l'an dernier nous avons voté un volume sans savoir ce que cela représentait en fait en termes de taux.

Maintenant, nous savons exactement que la cotisation foncière des entreprises est à 23,95 %, que la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti correspondent aux chiffres que vous avez, car vous vous souvenez que ce sont les impôts dont nous avons hérité par transfert du Département dans le cadre des conséquences liées à la suppression de la Taxe professionnelle. Sur le maintien de tous ces taux, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget primitif 2012, arrêté à la somme de 200 749 580 € se répartissant ainsi qu'il suit :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	30 135 454 €	63 484 059 €	93 619 513 €
<i>SERVICE DES EAUX HTVA</i>	5 537 327 €	13 735 255 €	19 272 582 €
<i>SERVICE ASSAINISSEMENT</i>	21 940 393 €	10 144 356 €	32 084 749 €
<i>SPANC</i>	1 640 600 €	211 170 €	1 851 770 €
<i>MOBILITES DURABLES</i>	4 780 392 €	9 341 986 €	14 122 378 €
<i>PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA</i>	178 800 €	269 550 €	448 350 €
ZONES D'ACTIVITES HTVA			
<i>ZAC du LONG BUISSON</i>	2 130 234 €	3 607 568 €	5 737 802 €
<i>ZAC du LONG BUISSON 2</i>	2 532 198 €	4 554 016 €	7 086 214 €
<i>ESPACE d'ACTIVITÉS de la ROUGEMARE</i>	1 231 800 €	1 231 800 €	2 463 600 €
<i>ZAC la FOSSE AU BUIS</i>	50 500 €	50 500 €	101 000 €
<i>LOTISSEMENT de la GARENNE 1 EXTENSION</i>	0 €	0 €	0 €
<i>LOTISSEMENT de la GARENNE 2 (zone clôturée)</i>	0 €	0 €	0 €
<i>ZONE d'ACTIVITÉS LES SURETTES GRAVIGNY</i>	1 162 000 €	1 162 000 €	2 324 000 €
<i>ZAC de CAMBOLLE</i>	2 148 165 €	2 070 130 €	4 218 295 €
<i>ZONE d'ACTIVITÉS MISEREY</i>	500 100 €	500 100 €	1 000 200 €
<i>ZONE d'ACTIVITÉS des CASTELLIERS</i>	0 €	0 €	0 €
<i>ZONE d'ACTIVITÉS de CRACOUVILLE</i>	100 000 €	122 000 €	222 000 €

ZAC du MONT DE PIERRE (zone clôturée)	0 €	0 €	0 €
ZONE d'ACTIVITÉS LES LONGS CHAMPS	500 000 €	500 000 €	1 000 000 €
ZONE d'ACTIVITÉS LE FLOQUET	275 000 €	275 000 €	550 000 €
ZONE d'ACTIVITÉS GAUVILLE/PARVILLE	425 000 €	425 000 €	850 000 €
ZONE d'ACTIVITÉS SAINT LAURENT	0 €	0 €	0 €
ZONES D'HABITAT HTVA			
CENTRE BOURG SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	85 000 €	85 000 €	170 000 €
ZAC DU VALLON FLEURI	4 493 900 €	8 933 027 €	13 426 927 €
ZAC DU VALLOT	100 100 €	100 100 €	200 200 €
TOTAUX	79 946 963 €	120 802 617 €	200 749 580 €

- **FIXE** les taux des différentes taxes pour l'année 2012, tels que ci-après :

- sur le Foncier bâti à **2,98 %**
- sur le Foncier non bâti à **7,39 %**
- Taxe d'habitation à **8,82 %**
- Taxe sur la Cotisation Foncière des Entreprises à **23,95 %**
- Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères à **12,15 %**

7 – PERSONNEL : Tableau des effectifs – Mise à jour

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons ensuite au tableau des effectifs avec la mise à jour à 423 personnes dans l'Agglomération. Madame BIDAULT.

Mme Olga BIDAULT

Merci président. Comme vous l'avez annoncé précédemment et comme cela a été évoqué par Madame FESSARD, il s'agit en effet de la mise à jour du tableau des effectifs arrêté à 427 postes le 1^{er} juillet 2011, vous devez vous en souvenir les uns et les autres, en tenant compte des mouvements du personnel depuis et en prenant en considération le redéploiement des postes inscrits, le nombre de postes passerait donc de 427 à 423. Vous avez dans le tableau le détail concernant le personnel titulaire et le personnel non titulaire, avec pour le personnel titulaire les postes inscrits au 1^{er} juillet 2011, proposés au 1^{er} janvier 2012 et pourvus au 1^{er} décembre 2011, soit 391, 380 et 348. Pour les personnes non titulaires, il s'agit de 36, 43 et 31. Le total général des postes inscrits au 1^{er} juillet 2011 est donc de 427, de 423 pour les postes proposés au 1^{er} décembre 2011 et de 379 pour les postes pourvus au 1^{er} décembre 2011.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Madame OTTAVI.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Je voulais poser une question concernant les trois personnes pour la facturation : s'agit-il d'un redéploiement d'emplois ? Mais il me semblait que lors d'une précédente délibération cela représentait un coût pour ces emplois. Je ne comprends pas bien le redéploiement des emplois.

M. Michel CHAMPREDON

Madame FESSARD.

Mme Christine FESSARD

En fait, nous avons un tableau d'effectifs, dans certains métiers nous avons un emploi existant mais nous n'avons pas forcément une personne sur cet emploi. Cela veut dire que nous ne payons personne pour cet emploi. La masse salariale est diminuée d'autant. En fait, nous créons l'emploi ailleurs, c'est donc un redéploiement de ce poste qui va sur une autre ligne. Après effectivement, vous vous souvenez que les budgets d'eau notamment sont des budgets autonomes, il est donc clair que cela se traduit par une masse salariale augmentée au niveau du budget de l'eau. En revanche cela va être diminué au niveau du budget principal. Il s'agit d'un jeu d'équilibre entre les deux.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition, d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **ADOpte** la mise à jour ci-après du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2012 :

PERSONNEL TITULAIRE Grades ou emplois	Catégorie	Postes inscrits au 1^{er}.07.11	Postes proposés au 1^{er}.01.12	Postes pourvus au 01.12.11
Directeur Général des Services De 80000H à 15000H (emploi fonctionnel)	A	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services De 40000H à 15000H (emploi fonctionnel)	A	1	1	1
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	0	0	0
ADMINISTRATEUR	A	0	1	0
DIRECTEUR	A	1	1	1
ATTACHE PRINCIPAL	A	4	4	4
ATTACHE	A	22	21	18
REDACTEUR CHEF	B	6	5	5
REDACTEUR PRINCIPAL	B	2	3	2
REDACTEUR	B	12	12	10
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	C	5	5	5
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	C	5	4	4
ADJOINT ADM 1 ^{ère} classe	C	11	10	10
ADJOINT ADM 2 ^{ème} classe	C	52	55	44
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives de 2 ^{ème} Classe	A	1	1	1
Directeur Général des Services Techniques De 80000H à 15000H (emploi fonctionnel)	A	0	0	0
INGENIEUR CHEF Classe Except	A	1	1	1
INGENIEUR CHEF Classe Normale	A	3	3	3
INGENIEUR PRINCIPAL	A	5	5	5
INGENIEUR	A	4	3	3
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	12	11	11
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	5	4	4
TECHNICIEN	B	7	8	6
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	B	0	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	B	0	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR	B	0	0	0
CONTROLEUR DE TRAVAUX	B	0	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	24	22	22
AGENT DE MAITRISE	C	28	28	28
ADJOINT TECH PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	C	35	31	31
ADJOINT TECH PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	C	48	44	42
ADJOINT TECH 1 ^{ère} classe	C	30	30	29
ADJOINT TECH 2 ^{ème} classe	C	67	67	58
		391	380	348

PERSONNEL NON TITULAIRE Grades ou emplois	Catégorie	Postes inscrits au tableau au 1^{er}.07.11	Postes proposés au 1^{er}.12.11	Postes pourvus au 1^{er}.12.11
EMPLOI SPECIFIQUE	A	19	16	16
ATTACHE dans l'attente du concours	A	0	0	0
REDACTEUR dans l'attente du concours	B	8	7	5
INGENIEUR dans l'attente du concours	A	2	3	3
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	B	1	2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	5	5	5
TECHNICIEN	B	1	10	1
TECHNICIEN SUP PRINCIPAL dans l'attente du concours	B	0	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR dans l'attente du concours	B	0	0	0
		36	43	31
TOTAL GENERAL		427	423	379

8 – Evreux Volley Ball – Subvention 2012

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, je vous interroge : Madame Sylvie MOUSSEL m'a préparé un tableau des subventions. Pour résumer il s'agit de la délibération n° 8 jusqu'à la délibération n° 23. Il y a deux formules : soit je donne la parole à chaque élu pour rapporter la délibération de subventions, en sachant que tout cela est contenu dans le budget que nous avons voté à l'instant, soit je lis simplement l'intitulé du tableau et, si vraiment quelqu'un veut un vote différent sur l'une des subventions, il le dit au moment où nous y parvenons, ce qui permettra effectivement de gagner quelques quarts d'heure. Vous êtes d'accord ? L'Evreux Volley Ball pour 20 000 € : pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention de 20 000 € à l'association « Evreux Volley Ball » pour l'année 2012,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

9 – Comité des œuvres sociales – Amicale des retraités – Subventions 2012

M. Michel CHAMPREDON

Le comité des œuvres sociales pour 80 000 € : pas d'opposition, d'abstention ? L'amicale des retraités du personnel pour 800 € : pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **OCTROIE** au COS une subvention d'un montant total de 80 000 €,
- **OCTROIE** à l'Amicale des retraités territoriaux une subvention d'un montant de 800 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à passer avec le COS formalisant notamment les modalités de versement de la subvention

10 – Association Maison de l'Architecture – Mois de l'architecture contemporaine – Subvention 2012

M. Michel CHAMPREDON

La Maison de l'Architecture pour 8000 € : pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention de 8 000 € à la Maison de l'Architecture pour l'organisation du Mois de l'Architecture en 2012,
- **AUTORISE** le Président à **SIGNER** tout document à intervenir

11 – Pôle de compétitivité Cosmetic Valley – Subvention de fonctionnement 2012

M. Michel CHAMPREDON

La Cosmetic Valley pour 10 000 €. Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Je vais redire rapidement ce que j'avais dit en réunion de 5^{ème} commission, mais cela ne sera pas étonnant puisque nous avons toujours le même vote année après année, à savoir que ces pôles de compétitivité réunissent – sur le fond il y a certainement un intérêt à cela – à la fois des entreprises, des grands groupes, mais aussi des pôles de recherche et toute une filière conséquente, mais aussi avec, comme je le disais, de grands groupes et de très grandes signatures comme L'Oréal, LVMH entre autres. Cela me semble donc vraiment très compliqué pour nous d'accorder des fonds publics à ce genre d'initiative. Je tenais donc simplement à dire que nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. Michel CHAMPREDON

Madame BUQUET-RENOLLAUD.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je vais faire la même réponse que j'ai pu faire en commission, bien entendu. C'est la question qui est posée pour toutes les actions collectives qui visent à soutenir un tissu industriel, et notamment un tissu de PME, la question est de savoir si en aidant les sous-traitants nous aidons les grands groupes ? Il s'agit d'une question de fond et il me semble généralement que soutenir le tissu industriel et les PME, notamment dans leur capacité à travailler avec les grands groupes, cela est soutenir l'économie locale et donc soutenir l'attractivité du territoire.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil à la majorité :

- **OCTROIE** (moins 5 abstentions) une subvention de 10 000 € à Cosmetic Valley pour l'année 2012,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.
-

12 – Technopole Chimie Biologie Santé – Subvention de fonctionnement 2012

M. Michel CHAMPREDON

Concernant le Technopole Chimie Biologie, j'imagine que le vote est le même ? Pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **OCTROIE** une subvention de 10 000 € à l'association Technopole Chimie Biologie Santé pour l'année 2012,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir.
-

13 – EPIC Office de tourisme du Grand Evreux – Subvention de fonctionnement 2012

M. Michel CHAMPREDON

L'Office de tourisme pour 568 000 €.

M. Gérard DUMONT

Une simple curiosité : la somme que nous attribuons à l'Office du tourisme est extrêmement importante. Je voudrais savoir quels sont les projets de l'Office de Tourisme pour 2012, pour demander une subvention de 500 000 € ?

M. Michel CHAMPREDON

D'accord. Nous avons tout de même passé ce dossier au dernier Conseil d'agglomération, puisque la directrice de l'Office de tourisme est venue ici et il y a eu des documents et un débat sur ce point, mais je ne sais pas si vous étiez là. Monsieur BEHAR.

M. Claude BEHAR

Oui Président. Je voudrais dire que lors d'un conseil, Madame Agnès LEMAITRE, directrice de l'Office de Tourisme est venue présenter l'activité touristique sur le territoire et, en plus de cela, a voulu nous apporter des éléments afin de vraiment comprendre l'impact que peut avoir le tourisme et ses retombées économiques. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que le tourisme a été mis dans l'économie.

Il faut savoir à titre d'exemple que sur le Département de l'Eure – je pourrais me rapprocher de Madame LEMAITRE et vous redonner les chiffres – c'est tout de même 290 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le Département d'Eure, 6 000 emplois et 10 000 emplois en pleine saison. Il y a donc des retombées, il faut savoir que la subvention que nous donnons actuellement à l'Office de Tourisme est surtout une subvention de fonctionnement.

M. Michel CHAMPREDON

Essentiellement pour payer les salaires et les locaux.

M. Gérard DUMONT

Les salaires de combien de personnes ?

M. Claude BEHAR

7 ou 8 personnes. Non mais il s'agit d'une bonne question.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **OCTROIE** à l'Office de tourisme du Grand Evreux une subvention globale de fonctionnement de 568 000€ pour 2012
-

14 – Chambre des Métiers de l'Artisanat – Festiv'Art – Subvention 2012

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, le Festiv'Art pour 3 000 € : des oppositions, des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour l'organisation de l'édition 2012 du Festiv'Art.
-

15 – Objectif Image – Subvention de fonctionnement 2012

M. Michel CHAMPREDON

Objectif image pour 3 000 € : pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **OCTROIE** à l'Association Objectif Image Evreux une subvention de fonctionnement d'un montant de 3000€ pour l'année 2012
-

16 – Association l'Abordage – Festival « Le Rock dans tous ses états » – Subvention de fonctionnement 2012

M. Michel CHAMPREDON

L'abordage, 40 000 € pour le festival rock : pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **OCTROIE** à l'Association L'Abordage, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour l'organisation du Festival « le Rock dans tous ses états » en juin 2012
-

17 – Théâtre d'Evreux Scène nationale – Escapades 2012 – Participation du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La Scène nationale Evreux Louviers pour 140 000 €. Nous avons vu cela au mois de juin dernier. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **OCTROIE** au Théâtre d'Evreux/Scène Nationale 140 000 € au titre de l'organisation des Escapades 2012
-

18 – Festival Normandie Impressionniste 2013 – Constitution d'un GIP – Adhésion du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Le Festival Normandie Impressionniste. Il s'agit ici de l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui se structure et il s'agit de notre ticket de participation pour 20 000 €. Il est important d'être dans cette dynamique de territoire. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ADHERE** au futur GIP constitué pour l'organisation du Festival Normandie Impressionniste 2013 et, à ce titre,
 - **DECIDE** le versement, en 2012, d'une contribution de 20 000€.
-

19 – Etablissements de formation – Subvention de fonctionnement et d'équipement 2012

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCORDE**, au titre du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, **par vote successifs**, une subvention à :
 - ✓ l'Université de Rouen, pour le fonctionnement de l'Antenne de Tilly, d'un montant de 100 000 € pour son fonctionnement en 2012
 - ✓ l'Université de Rouen, pour le financement d'un poste de technicien de laboratoire, d'un montant de 27 840 € pour 2012
 - ✓ l'Université de Rouen, pour la subvention concernant la mise à disposition de personnel d'un montant de 85 000 € pour 2012
 - ✓ l'Université de Rouen, pour l'IUT, pour la subvention d'acquisition de matériel informatique 10 000 € pour 2012
 - ✓ l'Université de Rouen, pour l'IUT, pour la subvention concernant l'achat d'un spectromètre RMN de 10 000 € pour 2012
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ou avenants afférents à l'octroi des subventions ci-dessus.
-

20 – Secteur « Recherche » – Subventions de fonctionnement et d'équipement 2012 aux différents laboratoires

M. Michel CHAMPREDON

Le laboratoire de biophysique et biomatériaux, qui s'appelle La2B, 15 000 € en fonctionnement : y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCORDE**, au titre du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, **par vote successifs**, une subvention à :
 - ✓ LMDF-SME, d'un montant de 15 000 € pour son fonctionnement en 2012
 - ✓ LMDF-SME, d'un montant de 10 000 € TTC en équipement pour l'acquisition d'un appareil de QRT-PCR en 2012
 - ✓ SIMA, d'un montant de 12 000 € pour son fonctionnement en 2012
 - ✓ SIMA, d'un montant de 20 000 € TTC en équipement pour acquérir du matériel en 2012
 - ✓ La2B, d'un montant de 15 000 € pour son fonctionnement en 2012
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ou avenants afférents à l'octroi des subventions ci-dessus.
-

21 – Associations liées à l'enseignement supérieur – Subventions de fonctionnement et d'équipement 2012

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCORDE**, au titre du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, **par vote successifs**, une subvention à :
 - ✓ AGROHALL, d'un montant de 16 769 € pour son fonctionnement en 2012
 - ✓ AGROHALL, d'un montant de 5 000 € TTC en équipement pour l'achat de matériels de stockage à température contrôlée en 2012
 - ✓ PFT-NSS, d'un montant de 12 000 € pour son fonctionnement en 2012
 - ✓ L'ADEVE, d'un montant de 1 000 € pour son fonctionnement en 2012
 - ✓ L'ADEVE, d'un montant de 800 € TTC en équipement pour l'achat de petit mobilier pour leur local en 2012
 - ✓ L'Association Génération Tech de Co, d'un montant de 1 000 € pour le projet « les Alticiades 2012 »
 - ✓ L'Association Génération Tech de Co, d'un montant de 960 € pour le projet « Régate des IUT » en 2012
 - ✓ L'Association Génération Tech de Co, d'un montant de 435 € pour le projet « Master-concours de vente » en 2012
 - ✓ 4L Opération du désert, d'un montant de 500 €, pour le projet « 4L Trophy » en 2012
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ou avenants afférents à l'octroi des subventions ci-dessus.
-

22 – ALEGRA – Festival « génération durable » – Subvention du GEA

M. Michel CHAMPREDON

ALEGRA, festival du film de l'environnement pour 3 000 €. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** d'être l'un des territoires « acteurs » du Festival du film d'environnement « génération durable »,
 - **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet au niveau du GEA, 3 000 € pour l'organisation de cette manifestation,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le cahier des charges des partenaires
-

23 – Coopération décentralisée dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement – Convention triennale Evreux-Djougou 2012/2014 entre le GEA/Ville d'Evreux-Djougou

M. Michel CHAMPREDON

Enfin, le partenariat pour trois ans avec Djougou 2012-2014, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit en fait de la reconduction des 0,5 centimes d'euros par mètre cube d'eau, qui doivent permettre justement d'apporter à peu près 23 500 € en travaux à la commune de Djougou au Bénin. Pas d'opposition, d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **AUTORISE** M le Président ou son représentant à signer la convention triennale 2012/2014 de coopération décentralisée à passer entre la Ville d'Evreux, la Commune de Djougou et le GEA et tout avenant éventuel à intervenir, étant précisé que la subvention qui sera accordée annuellement par le GEA dans le cadre de la Loi Oudin/Santini, fera l'objet d'une délibération expresse, et ne portera que sur des travaux d'Eau et d'assainissement
-

24 – Contrat d'agglomération 2011/2013 – Approbation

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite la délibération n° 24, c'est-à-dire celle qui concerne le Contrat d'Agglomération. En soulignant que ce contrat, qui est donc modifié ce soir si vous en êtes d'accord, n'implique pas de nouveaux financements pour l'Agglomération.

Il constitue donc une opportunité supplémentaire pour agir sans peser sur les marges de manœuvre financières de l'Agglomération. Cela me remet d'ailleurs en mémoire ce que nous avons écrit – cela fait deux fois que je cite le document mais je trouve que le 7 juillet est un moment de discussion important en bureau d'agglomération, le document qui avait été envoyé à tout le monde – lorsque nous disions « concernant le Contrat d'Agglomération en cours de renégociation avec la Région Haute-Normandie et le Département de l'Eure », il convient de se féliciter de l'évolution positive de celui-ci, qui conforte les opérations inscrites dans le contrat, tout en permettant de prendre en compte de nouveaux équipements prévus dans l'Agglomération ». Ce nouveau contrat conforte en effet les opérations inscrites en 2008. Lors de la signature en 2008 du Contrat 2008-2010, j'avais souligné à l'époque à quel point il s'agissait d'un acte fondateur, qui constituait une pierre angulaire essentielle pour construire l'Agglomération des années à venir. Je m'étais réjoui – comme je me réjouis d'ailleurs aujourd'hui – du bon état d'esprit de travail partagé avec la Région, le Département, l'Etat et l'Europe – même si concernant l'Europe cela se passe davantage par des notes que par des rencontres entre individus. Notre objectif est limpide et ambitieux. D'une part, assurer grâce aux 40 actions du Contrat d'Agglomération un meilleur équilibre entre les communes rurales, les communes urbaines et la commune-centre, en favorisant le développement et le maintien d'activités économiques, des services publics, des commerces de proximité, facteurs de vitalité des bassins de vie de proximité. En matière d'investissements publics, il s'agit d'un contrat qui est fort en termes de réalisations et d'actes sur le terrain, qui constitue évidemment une boussole pour l'action des quelques années qui viennent. Aujourd'hui, c'est donc une nouvelle étape que je vous propose de franchir, même si nous demeurons fidèles aux trois priorités qui avaient été votées en 2008, qui sont le développement économique, l'accessibilité du territoire et le développement durable. Tels étaient les trois axes fondamentaux du Contrat d'Agglomération 2008, auxquels il faut ajouter des volets fonciers, des équipements et des services à la population et le programme de revitalisation urbaine de Nétreville.

Sur ce contrat et le document que vous avez, il faut donc considérer que tout ce qui est en jaune correspond à tout ce qui est déjà acté. Le vote de ce soir ne porte donc pas sur ce qui est en jaune, puisque ce sont des dossiers qui sont déjà, en quelque sorte, dans les procédures. En revanche, il faut noter tout ce qui est en vert, c'est-à-dire les modifications du contrat. Ce soir il s'agit donc de voter uniquement les éléments qui sont en vert, les modifications du contrat, car nous serions dans l'embarras de voter des choses qui sont déjà dans les tuyaux, ce sont des choses qui sont maintenant derrière nous. Ces opérations doivent encourager le développement économique. C'est par exemple le cas de l'étude sur la stratégie de développement économique ou de toute autre action autour de la Charte forestière de territoire. Ces actions doivent également favoriser l'accessibilité de notre territoire, je pense à tout ce qui tourne autour du PDU (Plan de Déplacements Urbains) et d'Atoumod. Il y a enfin le travail réalisé autour du développement équilibré et juste du service public sur le territoire, avec notamment la Maison des Associations de Guichainville, le centre culturel et associatif de Saint-Sébastien de Morsent et un certain nombre d'opérations réalisées à Nétreville. Toutes ces actions du Contrat d'Agglomération, et c'est quelque chose de tout à fait remarquable étant donné le contexte financier dont je parlais tout à l'heure, ont par ailleurs fait l'objet d'efforts supplémentaires de la part de nos partenaires régionaux et départementaux. C'est l'expression d'une confiance dans notre capacité à mener à bien différents projets et l'affichage évident d'une ambition pour la capitale de l'Eure. Il s'agit donc, je trouve, d'un Contrat d'Agglomération très positif et le partenariat avec les autres institutions est ainsi couronné de confiance. Monsieur MOLINA.

M. Michel MOLINA

J'étais intervenu lors de la commission des finances sur le dossier qui s'inscrit à l'intérieur du SIVU Cap Nord-Est, pour la petite enfance, plus particulièrement sur la commune de Huest, qui est la construction d'un centre-aéré et d'une micro-crèche qui regroupent aussi cinq communes. Ce dossier était prêt depuis mai puisqu'il a fait l'objet d'une pré-demande à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il a été déposé au sein de l'Agglomération dès le retour des vacances pour la demande de fonds de concours. J'avais cru comprendre qu'à la commission des finances tous les collègues étaient relativement favorables pour tenir compte de ce dossier qui aurait pu alléger les fonds de concours pour se retrouver dans le cadre du Contrat d'Agglomération. Cela est tout à fait le dossier type de l'intercommunalité, en outre pour la petite enfance. Je suis donc surpris que ce soir il ne soit pas inscrit dans le dossier.

M. Michel CHAMPREDON

Il est difficile de l'inscrire ce soir car les autres partenaires n'ont pas répondu, mais effectivement une démarche est engagée vis-à-vis du Département, de la Région et de l'État pour inscrire ce dossier, qui aujourd'hui est finalisé du point de vue de son élaboration en termes de projet et de son élaboration administrative. La demande est effectivement faite aux partenaires de l'inscrire mais il est difficile de le voter ce soir puisque les autres partenaires n'ont pas donné leur accord. De toute façon, nous sommes obligés de voter un document identique en tous points aux autres partenaires, sinon ce serait juridiquement caduc.

Mais nous allons effectivement essayer de le rajouter, je pense qu'il est bien de le dire, cela me permet de le confirmer de façon à ce que nous puissions obtenir l'inscription a posteriori de cette opération dans le Contrat d'Agglomération. Je ne dis pas soyez sans crainte puisque je ne connais pas l'aboutissement du résultat, mais en tout cas soyez sans crainte quant à notre volonté d'obtenir son inscription, puisqu'effectivement cela allégera de toute façon les fonds de concours. Tous les dossiers qui peuvent être inscrits dans le Contrat d'Agglomération permettent d'avoir des financements partenariaux donc pour l'Agglomération, c'est autant de moins pour le maître d'ouvrage, c'est-à-dire pour nous. Comprenez donc bien que l'Agglomération a effectivement tout intérêt à son inscription.

M. Michel MOLINA

Le seul point dommageable est qu'il est ennuyeux que les communes n'aient pas été sollicitées à temps pour présenter leurs dossiers, le problème est là. C'est bien si vous parvenez à le récupérer sous une forme ou une autre.

M. Michel CHAMPREDON

Je mets le dossier aux voix. Pas d'opposition ? D'abstention ? Je vous remercie pour cette unanimité sur ce Contrat tout à fait structurant pour l'Agglomération.

Le Conseil à l'unanimité :

- **VALIDE** la maquette financière du Contrat d'Agglomération proposée, soit un volume financier total de 79,2 millions € pour 2011/2013, avec un cofinancement de 45 millions € (57%) portant sur 34 opérations,
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit Contrat d'Agglomération et les conventions ou avenants afférents, et à poursuivre les ultimes négociations afin d'aboutir à la signature d'un document le plus proche possible de la maquette présentée ce jour,
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues pour les actions inscrites.
-

25 – Commune de Gauville la Campagne – Remplacement des portes et fenêtres des sanitaires scolaires – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Nous arrivons ensuite à la délibération n °25. Il y a un certain nombre de délibérations liées à des fonds de concours et présentés par Madame FESSARD que j'invite à la synthèse. Gauville la Campagne pour commencer.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit du remplacement des portes et fenêtres des sanitaires scolaires pour une somme de 2 607 € sollicités auprès du GEA.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 607 € à la commune de GAUVILLE LA CAMPAGNE pour son opération de remplacement des portes et fenêtres des sanitaires scolaires,
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

26 – Commune de Saint-Martin la Campagne – Réfection de la toiture de la Mairie – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Saint-Martin la Campagne.

Mme Christine FESSARD

Il s'agit de la réfection de la toiture de la Mairie pour 2 442,50 €.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 2 442,5 € à la commune de SAINT MARTIN LA CAMPAGNE pour son opération de réfection de la toiture de la mairie,
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.
-

27 – Acquisition matériel et mobilier scolaire – Fonds de concours du GEA à la Commune de Gauciel – Suspension de ce type d'équipement du règlement des fonds de concours

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, nous passons à la délibération n° 27 qui est sur table, c'est-à-dire l'acquisition de matériel scolaire pour la commune de Gauciel.

Mme Christine FESSARD

Il y a plusieurs choses. Sur la table, vous avez trouvé notamment le règlement des fonds de concours actuels puisqu'il nous a été réclamé lors de la commission finance. En effet le projet d'acquisition de matériel et mobilier scolaire pour la commune de Gauciel avait fait l'objet d'une demande de fonds de concours qui avait été rejetée. Or, ce dossier avait reçu un avis défavorable mais, après ré-étude du dossier, il s'avère que la demande est tout à fait conforme à ce règlement en vigueur que vous avez sur table, dans sa rédaction adoptée le 9 février 2011, le mobilier scolaire n'étant pas assimilable – comme cela avait été fait lors de la commission – à du mobilier urbain. En conséquence, il est proposé de représenter ce soir cette demande de fonds de concours, avec un avis de la 6^{ème} commission qui était partagé, puisque certains attendaient notamment de revoir le règlement des fonds de concours. À noter que ce que nous avons souhaité – et cela est aussi dans la délibération de ce soir – est que nous prenions une décision qui est que, certes si nous acceptons cette délibération, ce sera la dernière qui pourra nous être présentée sur du mobilier scolaire, en gelant le projet d'ici la révision du règlement des fonds de concours. À noter également que cette délibération est indissociable de la suivante, dans laquelle nous voulons relancer de façon pérenne le groupe de travail des fonds de concours.

M. Michel CHAMPREDON

Du point de vue réglementaire, la délibération est donc acceptable, même si elle ouvre un précédent qui risquerait d'être fâcheux du point de vue des finances. L'idée est donc d'accepter cette exception mais ensuite de retravailler sur les fonds de concours. Cela peut être un bon compromis. Y a-t-il des oppositions face à ce compromis ? Des abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 4 537,92 € à la commune de GAUCIEL pour l'achat de matériel scolaire et de cantine,
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier,
 - **DECIDE, en l'attente de la révision du règlement des fonds de concours, de rendre immédiatement INELIGIBLE** aux fonds de concours du GEA, l'acquisition de mobilier et matériel scolaire et de cantine
-

28 – Règlement des fonds de concours du GEA – Constitution d'un groupe de travail permanent

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons justement au règlement des fonds de concours et à la constitution d'un groupe de travail permanent. Il y a un certain nombre de candidats qui se sont manifestés, je les cite : Mesdames FESSARD, LEMEILLEUR, OTTAVI, SAUDBREUIL et Messieurs GAUDEMER, HUBERT, BEHAR, VAN DEN BROECK, GROIZELEAU, MOLINA, DOSSANG. Monsieur GANTIER ? Monsieur JAMES ? Peut-être quelqu'un d'Évreux, non ? Madame FURNON ? Monsieur CINTRAT ? Il n'y a pas la parité. Pas de regret ? Par définition, c'est le président qui préside et il a ensuite le droit de déléguer à sa vice-présidente aux finances s'il le veut. Nous sommes donc d'accord sur cette constitution du groupe permanent ? Pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **DECIDE** la révision du règlement des fonds de concours,
 - **CREE** un groupe de travail permanent, présidé par M. Champredon, constitué de Mmes Fessard, Lemeilleur, Ottavi, Furnon, Saudbreuil, MM. Gaudemer, Hubert, Behar, Van den Broeck, Groizeleau, Molina, Dossang, Gantier, James, et Cintrat, appelé à modifier et à suivre la mise en œuvre de ce futur règlement
-

29 – Parc d'activités du Long Buisson – Cession de terrain à la SARL HI TECH PAYSAGE

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons ensuite des délibérations qui concernent le secteur du développement économique. C'est Madame BUQUET-RENOLLAUD qui va nous rapporter trois délibérations.

La première, la délibération n° 29, concerne la cession de terrain à la Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL) HI TECH PAYSAGE.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je n'ose pas reprendre après le président ! Il s'agit donc d'une session à la SARL HI TECH PAYSAGE, qui est en fait une nouvelle activité créée par ABC Jardins, qui est déjà implanté sur le Long Buisson, et qui est donc une parcelle qui jouxte le terrain d'ABC Jardins. Il s'agit donc d'une cession qui est proposée au prix dont nous avons délibéré, soit 20 € le mètre carré augmenté d'une TVA sur marge de 2,96 € soit un prix de 22,96 € le mètre carré, donc un prix total de 68 867,04 € pour une parcelle d'environ 3 000 m². Cela correspond donc à la fourchette du prix des Domaines qui était entre 15 et 20 €, nous sommes donc en haut de l'estimation des Domaines comme nous le souhaitions.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition, d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **CEDE** à la SARL HI TECH PAYSAGE représentée par M. Stephan ROUZIER, ou toute Société qui se substituera à la condition que M. ROUZIER en soit le gérant, environ 3 000 m² de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson, au prix de 20 €/m² augmenté d'une TVA sur marge de 2,96 €/m², soit un prix total de 68 867,04 € TTC pour l'installation d'un négoce de produits innovants, complémentaire de son activité première de paysagiste,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

30 – Parc d'activités du Long Buisson – Cession de terrain à la SCI Les Pierres Bises – Indemnité forfaitaire – Convention indemnitaire

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, la SCI Les Pierres Bises, pour une indemnité forfaitaire dans le cadre d'une convention indemnitaire.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous sommes sur un cas un peu particulier puisqu'il s'agit de modifier une cession qui avait eu lieu, mais pour libérer du terrain, pour pouvoir constituer une parcelle suffisamment importante pour accueillir le projet de la société ADS, plus connue sous son ancien nom DINEXIS, qui projette donc d'acquérir environ 80 000 m² pour regrouper l'ensemble des sites répartis dans l'Eure. C'est donc un projet important, nous souhaitons bien entendu, compte tenu de l'intérêt de ce projet, lui permettre de s'implanter sur le Long Buisson. Pour ce faire, nous avons proposé à la SCI Les Pierres Bises de l'établissement Lucas, qui n'a pas encore construit son bâtiment sur la parcelle que nous lui avons cédé, un échange de terrain pour le déplacer sur un terrain un peu plus loin sur le même lieu du Long Buisson, sous forme de deux délibérations – qui ont été inversées. Il y a d'une part la délibération 31 concernant un échange de terrain entre son terrain actuel et un futur terrain que nous proposons pour la même surface et par ailleurs une indemnité forfaitaire. Cette convention indemnitaire consiste donc à le dédommager des frais qu'il a déjà engagés et qu'il devra à nouveau engager. Cela correspond à la préparation du terrain, comme vous le savez il y a le bornage, le décapage du terrain, enlever la terre et les matériaux qui ne sont pas exploitables, remettre de la terre exploitable, etc. Ce sont des frais notariés, des frais de clôture etc., vous avez la liste, qui s'élèvent au total à 202 365,40 €.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur LE VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je suis un peu étonné de ce dossier sur plusieurs points, mais en particulier sur le fait qu'au bout de quatre ans il n'y ait toujours pas de construction sur cette parcelle de la part de la SCI Les Pierres Bises, à savoir si le droit à construire ne tombait pas, si nous ne revenions pas sur les décisions que nous avons prises pour d'autres parcelles. Et surtout, c'est l'exemple type de ce que vous avez exprimé en début de séance, à travers la motion sur les Zones Franches Urbaines (ZFU), à savoir que nous avons ici un déplacement de la rue Jacques Monod sur la zone du Long Buisson, c'est-à-dire un transfert d'emplois sur une Zone Franche Urbaine alors que cette entreprise est déjà sur la ville d'Évreux.

M. Michel CHAMPREDON

Madame FURNON.

Mme Nathalie FURNON

Je me demandais dans quelle mesure nous ne pouvions pas demander à la société DINEXIS de participer à l'indemnisation du déplacement de cette entreprise ?

M. Michel CHAMPREDON

Madame BUQUET-RENOLLAUD.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

D'une part, pour répondre aux questions de Monsieur LE VOURC'H, nous avons bien sûr vérifié qu'il n'avait pas perdu ses droits à construire. Si nous avons pu éviter de proposer cette convention indemnitaire, nous l'aurions fait. En l'occurrence, cette vérification a donc été faite et il ne les a pas perdus. Sur le fait du déplacement de la rue Jacques Monod, ma foi, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est pour autant une décision qui a été prise il y a fort longtemps et sur laquelle il paraît difficile de revenir. C'est une délibération assez ancienne, il a mis effectivement longtemps, cela dit s'il avait construit avant nous serions aujourd'hui beaucoup plus en difficulté pour accueillir le projet d'ADS Normandie. Donc, tout à fait exceptionnellement, nous pouvons plutôt être contents qu'il n'ait pas encore construit. Pour répondre à Madame FURNON concernant la participation, bien entendu cela fait partie de la transaction avec ADS Normandie, il y a donc une partie des travaux qui va pouvoir être prise en charge dans le cadre du chantier d'ADS. Nous avons fait en sorte de limiter les coûts à prendre en charge, ce qui peut être pris en charge dans le chantier ADS l'est fait directement par la société ADS, et tout cela est pris en compte dans le cadre du prix de cession qui est négocié avec ADS Normandie puisque, sur un projet de cette envergure, vous vous doutez bien qu'il y a négociation.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Monsieur VIVIER.

M. Philippe VIVIER

Une question : qui a réalisé les travaux ?

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Ensuite, Madame OTTAVI.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Je voulais savoir justement, Monsieur le Président, par rapport à ce que vous dénonciez au début, je suis d'accord avec Madame FURNON, au niveau des emplois, nous avons dit que nous étions d'accord pour accepter que les entreprises installent, mais au niveau des emplois nous devons prendre des gens issus des quartiers. Et là, comment cela va-t-il se passer ?

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur LAHEYE. Nous allons prendre toutes les questions en une fois.

M. José LAHEYE

J'ai entendu une chose intéressante, qui est que DINEXIS rapatriait l'ensemble des choses qui sont dans le Département sur ces emplacements. J'avais bien compris cela ?

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Oui.

M. José LAHEYE

Sachant qu'il avait délocalisé une partie de ces personnes sur divers lieux où les pauvres gens ont dû faire l'achat de voitures, avec tout le danger que cela peut comporter et le coût que cela a eu pour ces gens, je pense que c'est un rapatriement des emplois qui ont été pour x raisons mis ailleurs, je pense que cela est bien. Cela va être un gain de temps pour les salariés et je rappelle quand même qu'il y a eu plusieurs mois pour aller sur ces lieux et je pense que là aussi c'est un mieux.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il d'autres questions avant que je donne la parole au rapporteur ? Non ? Madame BUQUET-RENOLLAUD.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Ce serait effectivement plus confortable si nous avons pu délibérer sur la cession à ADS Normandie en même temps que sur cette proposition, mais l'un est tout de même un préalable à l'autre, c'est-à-dire que nous ne pourrions engager la cession à ADS Normandie qu'une fois résolus les problèmes qui nous permettent de lui proposer un terrain suffisamment vaste. L'un est d'ailleurs conditionné à l'autre, bien entendu cela se fera si nous cédon à ADS Normandie. En ce qui concerne la question de Madame OTTAVI, effectivement, pour autant aujourd'hui nous ne délibérons pas du tout sur la cession, encore une fois, à Lucas, mais sur un échange de terrain, que nous ne pouvons pas soumettre à des conditions auxquelles nous n'avons pas soumis la cession précédemment. Nous ne sommes donc pas aujourd'hui à statuer sur l'implantation de Lucas sur le Long Buisson – c'est la même réponse que j'ai faite à Monsieur LE VOURC'H. Cela est fait, acquitté, vendu, signé, nous sommes juste sur un glissement de terrain. En ce qui concerne, en revanche, la société DINEXIS, nous sommes sur un regroupement, sauf erreur, d'établissements qui sont sur l'agglomération, qui ne sont pas disséminés aux quatre coins du département. L'objectif est donc justement – c'est ce qui fait que le patron d'ADS Normandie souhaite être sur le Long Buisson – de pouvoir conserver son équipe.

Je crois que les choses se passent plutôt bien avec l'équipe et qu'il souhaite justement rester sur le territoire pour pouvoir conserver toute son équipe actuelle qui est située sur le territoire. C'est donc l'un des points qui nous donnent plutôt envie de soutenir ce projet et il a besoin de regrouper et de se développer. Il y a des perspectives de création d'emplois vraiment non négligeables.

M. Michel CHAMPREDON

L'enjeu pour l'installation d'ADS est à peu près la création de 80 emplois quand même.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

En plus de conforter l'équipe actuelle sur le territoire.

M. Michel CHAMPREDON

C'est un sujet qui a été un peu délicat à gérer, même très délicat à gérer, car effectivement cela chahute parfois certains principes établis, mais derrière c'est aussi la question de l'emploi qui se pose est il est vrai qu'à un moment donné il faut essayer de peser et soupeser les principes un peu intangibles ou théoriques et la réalité pragmatique et privilégier tout ce qui peut permettre la création d'emplois.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

En l'occurrence, ADS Normandie ne bénéficiera pas des exonérations de la Zone Franche, compte tenu de sa taille, pour autant elle est complètement dans les critères qui nous pousseraient justement à soutenir son implantation en Zone Franche, si elle pouvait bénéficier des exonérations. Nous sommes donc plutôt sur quelque chose qui est bon pour le territoire.

M. Michel CHAMPREDON

Il est bien que nous en soyons sortis car il s'agit d'un dossier qui, de réunion de bureau en réunion de bureau, se complexifiait à chaque fois, ce qui n'était pas forcément évident avec des acteurs économiques qui ont parfois le chantage à l'emploi facile, il n'était pas évident de mettre le curseur au bon endroit.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je voudrais tout de même remercier très rapidement au passage les services qui ont vraiment fait un travail assez extraordinaire sur ce dossier pour résoudre les difficultés techniques et nous permettre de proposer un terrain pour accueillir le projet ADS Normandie, ce qui était un gros travail.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur LE BEC.

M. Serge LE BEC

Juste une question à Madame BUQUET-RENOLLAUD : combien de surface libre reste-t-il ?

M. Michel CHAMPREDON

Cela, ce sont les questions pièges entre camarades ! Cela fait plaisir !

Mme Christine FESSARD

C'est dans le budget.

M. Serge LE BEC

Vous n'êtes pas obligés de me répondre aujourd'hui !

M. Michel CHAMPREDON

Nous vous écrivons, Monsieur le Conseiller communautaire !

Mme Christine FESSARD

C'est là.

M. Michel CHAMPREDON

Page 20 du document budgétaire.

Mme Christine FESSARD

Quelle ZAC ? L'on me dit la zone du Long Buisson 2. De 280 000 m², elle offre un foncier disponible de 151 000 m² dont 63 000 m² sont en négociation actuellement. Voilà, nous avons réponse à tout !

M. Michel CHAMPREDON

Madame BUQUET-RENOLLAUD.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

L'on me signale que j'ai oublié de répondre à Monsieur VIVIER, je m'en excuse, concernant qui fait les travaux. Ou plutôt qui a fait les travaux.

M. Michel CHAMPREDON

En fait s'il pose la question c'est qu'il a la réponse je crois ! Mais allez-y Madame BUQUET !

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Je ne dois pas avoir bien compris car là en l'occurrence ce ne sont pas les travaux d'aménagement que nous indemnisons, ce sont les travaux de préparation de parcelles, et qu'il les fasse lui-même ne change rien au fait que cela représente un coût.

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, la question est de savoir comment nous évaluons financièrement des travaux faits en interne, en régie. Nous avons quelques ratios au niveau de nos services...

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Nous indemnisons sur facture.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions sur ce dossier n° 30 ? Des abstentions ?

Le Conseil à la majorité :

- **DECIDE** (moins 6 abstentions et 2 voix contre), dans le cadre de la reprise du terrain acquis par la SCI LES PIERRES BISES sur le Long Buisson afin de la rétrocéder à ADS Normandie (DINEXIS) qui a besoin de 80 000 m² pour regrouper ses activités actuellement dispersées, d'indemniser la SCI LES PIERRES BISES:
 1. du montant total des frais et travaux engagés par la société sur ce terrain, pour un montant de 202 365,40 €
 2. d'un montant forfaitaire de 61 750 € pour les frais que la SCI aura à engager dans le cadre de son projet de construction sur son nouveau terrain
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention indemnitaire à intervenir
-

31 – Parc d'activités du Long Buisson – Cession de terrain à la SCI Les Pierres Bises – Echange de terrain

M. Michel CHAMPREDON

Sur le dossier n° 31, des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'échange de terrain sans soulte à intervenir sur la zone du Long Buisson avec la SCI LES PIERRES BISES, pour une parcelle d'environ 11 480 m², rue G. Bellenger
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir
-

32 – Plan local d'urbanisme de Guichainville – Modification – ZAC du Long Buisson 1 et 2 – Avis du GEA

M. Michel CHAMPREDON

C'est ensuite Monsieur JAMES qui, dans un exercice de synthèse, va nous rapporter 6 délibérations qui concernent l'aménagement du territoire, en commençant par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Guichainville.

M. Jean-Claude JAMES

Comme simplification cela n'est pas évident, car si vous posez des questions cela va être long ! Il faut donc réviser le PLU de Guichainville, et en même temps celui du vieil Évreux, concernant les zones du Long Buisson 1 et 2. Les principales modifications qui sont à effectuer ont pour but de permettre une meilleure implantation des entreprises sur notre secteur, faciliter leur implantation et leur fonctionnement. Les principales modifications portent sur les points suivants : la suppression du coefficient d'occupation des sols – qui est actuellement à 0,50 et serait donc totalement supprimé, la densité restant par ailleurs encadrée par le dossier de création de chaque ZAC et par les règles d'urbanisme relatives aux prospects, à la hauteur et à la surface d'espaces verts, qui demeurent inchangées –, l'aménagement des règles d'emprise au sol, qui sera également modifié afin de permettre une optimisation du foncier, en particulier pour les grands terrains supérieurs à 10 000 m², l'ajustement de certaines règles sur l'aspect extérieur des constructions – les couleurs des matériaux, les enseignes etc. –, l'adaptation des règles relatives au stationnement, qui sont pour certaines d'entre elles inadaptées et difficiles à utiliser, l'aménagement des règles relatives aux accès pour les grandes surfaces supérieures à 5 000 m² – c'est-à-dire qu'actuellement il n'y a que deux accès autorisés donc, suivant les parcelles, nous pouvons nous permettre d'en autoriser deux ou trois, en fonction des terrains et de leur situation évidemment –, l'interdiction des commerces sur l'ensemble du parc d'activités à l'exception du secteur UZA 2 – à proximité de Carrefour – et un ajustement du zonage permettant d'uniformiser notamment les hauteurs maximales en façade de la rue Guillaumet. La délibération suivante, concernant le PLU du Vieil Évreux, est la même.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Madame FURNON.

Mme Nathalie FURNON

Pardonnez-moi, ma question va peut-être être un peu en décalage et n'est pas du tout inscrite à l'ordre du jour, c'est par rapport à la zone du Long Buisson sur Guichainville.

J'aurais une question à poser à Monsieur BIBES, car au niveau de la ville d'Évreux nous avons une aire d'accueil des gens du voyage et je fais partie de la Commission communale des gens du voyage. Nous avons un souci par rapport à des caravanes qui sont stationnées sur la zone du Long Buisson et qui auraient reçu l'autorisation du maire de Guichainville pour avoir accès à l'eau et à l'électricité gratuitement.

M. Michel CHAMPREDON

Je savais bien que c'était lui !

Mme Nathalie FURNON

Et nous avons donc quelques soucis avec notre aire d'accueil qui est en projet de se vider pour que les caravanes puissent se déplacer...

M. Michel CHAMPREDON

C'est vraiment dommage !

Mme Nathalie FURNON

En fait, ce ne serait pas une mauvaise nouvelle si nous pouvions créer un très grand terrain d'accueil sur la zone du Long Buisson, mais je pense que cela n'est pas prévu au programme !

M. Michel CHAMPREDON

Même pas en rêve, Madame FURNON !

Mme Nathalie FURNON

Il serait donc bien de pouvoir clarifier cela.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur BIBES, pour distraire l'auditoire !

M. François BIBES

La question est très agréable car la réponse est très facile : je n'ai évidemment jamais donné l'autorisation aux gens du voyage de venir, mais nous les connaissons. J'ai eu un cas sur un lotissement il y a quelques années, ils sont arrivés sur un lotissement sur lequel il y avait des terrains de libre, je leur ai dit de partir et ils m'ont dit que le lotisseur leur avait demandé telle somme par caravane pour s'implanter sur le terrain. Je suis allé voir le lotisseur pour lui dire que ce n'était pas bien et il m'a répondu qu'il n'avait jamais rien demandé. Nous sommes donc dans ce contexte évidemment très difficile et je n'ai jamais donné cette autorisation, vous pensez bien.

M. Michel CHAMPREDON

Donc sur la délibération n° 32, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Guichainville.

33 – Plan local d'urbanisme du Vieil Evreux – Modification – ZAC du Long Buisson 1 et 2 – Avis du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Sur la délibération n° 33, c'est-à-dire le PLU du Vieil Évreux, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Vieil Evreux.

34 – Gauville la Campagne – Lotissement Promo Concept – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite Monsieur JAMES, nous passons à Gauville la Campagne pour une convention de rétrocession.

M. Jean-Claude JAMES

Ce sont deux délibérations, la 34 et la 35, qui concernent la convention avec le GEA de rétrocession préalable des voiries et des réseaux de deux lotissements sur la commune de Gauville la Campagne, à savoir le lotissement Promo Concept de 21 lots et le lotissement Eco Habitat de 7 lots.

M. Michel CHAMPREDON

Sur la délibération n° 34, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement par la société **PROMO CONCEPT** sur la commune de **GAUVILLE LA CAMPAGNE**, la reprise par le **Grand Evreux Agglomération** à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le **Grand Evreux Agglomération**, la commune de **Gauville la Campagne** et la **Société Promo Concept** ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

35 – Gauville la Campagne – Lotissement Eco Habitat – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Sur la délibération n° 35, même vote ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement par la société ECO HABITAT sur la commune de GAUVILLE LA CAMPAGNE la reprise, par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Gauville la Campagne et la Société Eco Habitat ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

36 – Parc d'activités de la Rougemare – Cahier des charges de cession de terrain – Modification

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n° 36 concerne la Rougemare.

M. Jean-Claude JAMES

Il s'agit de modifier le règlement de cession des lots qui seront sur la Rougemare.

M. Michel CHAMPREDON

Vous avez un tableau des modifications.

M. Jean-Claude JAMES

Vous avez la liste à la fin, voulez-vous que nous les citions ?

M. Michel CHAMPREDON

Non, Monsieur JAMES ! Vous voulez nous faire du mal, je le vois bien !

M. Jean-Claude JAMES

Non, je propose !

M. Michel CHAMPREDON

Sur la délibération n° 36, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications à apporter au Cahier des Charges de Cession de Terrains du Parc d'activités de la Rougemare
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir

37 – ZAC du Vallon Fleuri – Modification du dossier de réalisation

M. Jean-Claude JAMES

Concernant la zone d'aménagement du Vallon Fleuri, nous avons déjà délibéré sur ce sujet. Il s'agit d'augmenter la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) des surfaces dédiées à l'habitat, qui était auparavant de 35 000 m² et de la faire passer à 37 600 m². Nous avons déjà voté pour la consultation, maintenant c'est le même principe pour la réalisation.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions sur la délibération n° 37 ? Des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Vallon Fleuri consécutive à la modification de SHON dédiée aux bailleurs sociaux qui passe de 23 000 m² à 25 600 m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le cahier des charges de cession de terrain contenu dans le dossier de réalisation et avenants à intervenir,
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre.

38 – Transports scolaires – Conventions GEA/CAPE – GEA/CC Porte normande

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, concernant les transports scolaires, Monsieur QUENNEHEN est absent et le vice-président de la commission également, c'est donc moi qui vais la rapporter.

Il s'agit d'une convention entre l'Agglomération et la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure), c'est-à-dire pour être clair Vernon, mais également entre l'Agglomération et la Communauté de communes Porte Normande, c'est-à-dire en clair Saint-André de l'Eure, sur le transport scolaire. Il s'agit en fait pour nous de prendre en charge les modalités de remboursement auprès de ces EPCI des enfants qui sont transportés. Il s'agit d'enfants de Boncourt, de Cierrey, du Val-David et de La Trinité pour la CAPE et de Saint-Luc pour la Porte Normande. Cela représente 150 € par enfant pour la CAPE et 53 € par enfant pour Porte Normande. Monsieur MORIN ?

M. Loïc MORIN

Il n'y a pas d'enfant inscrit de Cierrey...

M. Michel CHAMPREDON

Apparemment si, il y a un enfant. Un clandestin ! Il a sa carte mais... Pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président du GEA à signer les conventions à intervenir avec la CAPE et avec la CC Porte Normande et tout document afférent, dans le cadre du transport « scolaire », par ces deux collectivités, d'enfants du territoire du GEA vers des établissements scolaires de leur territoire

39 – Délégation des aides à la pierre – Habitat privé – Plans de sauvegarde Aubépine et Acacia – Labellisation Cerqual

M. Michel CHAMPREDON

Ensuite, Monsieur BONTEMPS va nous parler de la délégation des aides à la pierre pour l'habitat privé et des plans de sauvegarde Aubépine et Acacia.

M. Serge BONTEMPS

Mes chers collègues, je vais faire très court !

M. Michel CHAMPREDON

Personne ne le croit !

M. Serge BONTEMPS

Si, si ! Vous connaissez le plan de sauvegarde, le préfet va le signer incessamment sous peu et nous allons démarrer les travaux, c'est-à-dire qu'il va y avoir des frais pour les copropriétaires. Les copropriétaires sont un peu tendus quant à savoir si les travaux vont bien s'effectuer dans les règles de l'art et il a paru opportun à la 1^{ère} commission de missionner un bureau qui s'appelle Cerqual Patrimoine, dont c'est la spécialité, de suivre les travaux engagés. Le coût de ce suivi est de 8 000 € HT pour les deux bâtiments et, comme les gens ne sont pas très argentés, il nous a paru bon de prendre ces 8 000 € à notre charge, sachant que l'État est susceptible d'en prendre la moitié à son compte. Voilà pour ce dossier en deux mots.

M. Michel CHAMPREDON

Bravo ! Pas d'opposition, d'abstention ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge par le GEA de la certification « Cerqual Patrimoine » visant à valoriser la démarche de mise en œuvre de plans de sauvegarde sur les copropriétés Aubépine et Acacia, sans coût supplémentaire pour les copropriétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions pouvant être obtenues par le GEA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la certification

40 – Délégation des aides à la pierre – Habitat privé – Programme d'intérêt général énergétique – Lancement de l'étude pré opérationnelle

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n° 40 concerne l'aide à la pierre pour un Programme d'Intérêt Général (PIG).

M. Serge BONTEMPS

Vous savez que nous avons réalisé la thermographie aérienne, elle a été restituée ici même il n'y a pas très longtemps. La suite logique pour nous est de lancer un Programme d'Intérêt Général (PIG), que nous avons en tête depuis déjà quelques temps mais nous attendions cette thermographie qui va être très intéressante pour prospecter et aller chercher les gens afin de leur exposer le problème. Avant de faire ce PIG, il est impératif de faire une étude pré-opérationnelle. Il s'agit donc pour nous de voter l'étude pré-opérationnelle à ce Programme d'Intérêt Général. Je ne vous donne pas la somme car il va y avoir un appel d'offres...

Sachez tout de même que nous pouvons avoir 50 % de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et 35 % de subventions du Conseil Général. Vous voyez donc qu'à 15 % cela vaut quand même la peine de lancer cette opération.

M. Michel CHAMPREDON

Il y a une demande de parole, allez-y Madame ALBERTINI.

Mlle Alice ALBERTINI

Merci mais pour l'instant c'est encore Mademoiselle, je ne suis pas encore mariée.

M. Michel CHAMPREDON

Ce sera noté au procès-verbal !

Mlle Alice ALBERTINI

Je voulais juste nous féliciter de ce projet que je trouve vraiment très bien, surtout à une époque où nous avons une augmentation des coûts de l'énergie. Je trouve qu'il s'agit d'une très belle démarche de la part de l'Agglomération. Je tenais juste à le préciser.

M. Michel CHAMPREDON

Parfait. Monsieur FERROUK.

M. Sid-Ali FERROUK

Monsieur le Président, je me posais juste la question de savoir pourquoi le Conseil Régional n'avait pas été associé à cette demande de subventions ?

M. Michel CHAMPREDON

Car, dans la nomenclature des subventions possibles, la Région ne finance pas les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat), c'est tout. Sinon vous pensez bien que nous aurions tapé à sa porte.

M. Serge BONTEMPS

Mais il nous reste 15 %, cela ne nous emmène pas loin.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition, d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans le cadre du programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés visant à aider les propriétaires occupants à revenus modestes, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place d'un dispositif type PIG « énergie », adossée au rendu de la cartographie de « précarité énergétique »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'étude pré opérationnelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions pouvant être obtenues par le GEA

41 – Droit commun – LFE – Commune d'Évreux – Acquisition en VEFA de 10 logements collectifs – 11 rue des Lombards – Garanties d'emprunt

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n° 41 concerne le Logement Familial de l'Eure. Monsieur BONTEMPS.

M. Serge BONTEMPS

C'est donc le dernier dossier que j'aurai à vous présenter cette année. Il s'agit d'une acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 10 logements collectifs en PLS (Prêt Locatif Social), c'est l'ancien bâtiment d'EDF, il y a du désamiantage à réaliser dans ce bâtiment et, pour avoir questionné le bailleur, il n'était pas possible pour lui de le faire en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Vous savez que nous avons eu un large débat. Le PLS nous avons donné, nous pouvons accueillir les cadres etc., mais cela ne correspond pas tout à fait aux demandes que nous avons, aussi bien à Évreux que dans les communes environnantes.

C'était donc soit du privé en totalité soit 10 logements en PLS. Nous avons choisi le moindre mal et c'est la raison pour laquelle nous vous présentons cette garantie d'emprunt à hauteur de 563 201,50 €, sachant que mon ami Monsieur DESFRESNES et moi-même ne pouvons pas participer au vote car il s'agit d'un prêt Foncier de France et que cela fait partie de leurs exigences que ceux qui font partie du conseil d'administration du Logement Familial de l'Eure ne puissent pas participer au vote. Nous allons donc nous abstenir tous les deux.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Puisque je ne peux pas voter je vais parler ! Monsieur BONTEMPS a déjà répondu depuis, à la 1^{ère} commission, et je vais moi-même redire ce que j'avais dit déjà ici même lors de la dernière réunion du Conseil d'agglomération sur ces logements en PLS pour dire qu'effectivement que cela ne correspond pas aujourd'hui à la nature de la demande que nous avons sur Évreux et qu'à ce titre, évidemment, je m'abstiendrai sur ce dossier. Mais cela a déjà été dit lors de la réunion de la 1^{ère} commission.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux personnes ne prennent pas part au vote.

Le Conseil à la majorité :

- **ACCORDE** (moins 4 abstentions ; de plus, MM Bontemps et Desfresnes ne prennent pas part au vote) sa garantie solidaire à hauteur de 50%, à La SAHLM LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURO pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1 126 403 euros (un million cent vingt-six mille quatre cent trois euros) à contracter auprès du Crédit Foncier de France pour l'acquisition en VEFA de 10 logements collectifs PLS rue des lombards à Evreux

42 – PRU de Nétreville – Aménagements publics – Contrat d'agglomération 2008/2010 – Action 11 : revitalisation urbaine et sociale du quartier de Nétreville – Evreux – Réalisation de la voie douce « rue de Fauville » – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n° 42 concerne la politique de la ville, nous changeons donc de chapitre et c'est Monsieur DESFRESNES qui va nous rapporter les deux délibérations suivantes. La première concerne le renouvellement urbain du quartier de Nétreville et l'action n° 11, c'est-à-dire la rue de Fauville.

M. Thierry DESFRESNES

Il s'agit effectivement de la première action du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Nétreville sur ce chapitre de l'aménagement des voies douces et des aménagements urbains. Il s'agit d'une opération importante puisqu'il s'agit effectivement de la rénovation de l'ensemble de la rue de Fauville, entre le rond-point de la rue Gay-Lussac et l'autre rond-point à l'intersection de la rue Jacques Cartier. Il s'agit donc de la première opération, qui a démarré il y a quelques jours par des travaux d'assainissement et qui va se poursuivre durant toute l'année 2012, pour s'achever aux alentours du mois de novembre très vraisemblablement, selon le planning que nous avons actuellement, pour un montant total d'environ 2 500 000 €, et avec un coût pour l'Agglomération d'un peu plus d'1 million d'euros et des financements qui sont dans l'ensemble assez intéressants.

M. Michel CHAMPREDON

Nous voyons la déclinaison en crédits de paiement puisque vous avez un petit tableau qui reprend les autorisations de programme pour 2 497 000 € – ce qui correspond à l'autorisation pour l'ensemble du programme – puis la déclinaison année par année des décaissements en fonction de l'évolution des travaux, puisque bien évidemment les travaux sont phasés. Donc, si le phasage est respecté, nous avons dépensé 40 445 € en 2010, nous devons dépenser cette année 491 311 €, l'année prochaine 1 473 933 € et enfin en 2013 le solde de 491 311 €. Cette façon de travailler avec ces crédits de paiement permet d'avoir une lisibilité budgétaire sur plusieurs années et donc, là encore, de maîtriser son budget. C'est une illustration de ce que nous avons voté tout à l'heure en début de séance. Madame FURNON...Mademoiselle peut-être ?

Mme Nathalie FURNON

Ce n'est pas grave, je ne suis pas à cheval ! Juste pour avoir une explication : pourquoi 1 473 933 € en 2012 ? Ne pouvions-nous pas lisser sur les trois années ?

M. Michel CHAMPREDON

Non, car cela se fait en fonction de l'arrivée des factures et, à un moment donné, il y a nécessairement une année où c'est le gros des travaux qui tombe. Il y a en quelque sorte la phase préparatoire durant laquelle les montants augmentent, l'année – ou parfois les deux années, cela dépend – où la plus grande partie du budget est dépensée, et ensuite le solde et la finalisation du projet où les crédits redescendent. Il y a donc effectivement une année qui regroupe le gros des travaux et ce sera cette année. Il y a tout un travail fait avec les commerçants car évidemment cela va chahuter beaucoup la circulation dans le secteur, quelques commerçants étaient bien sûr un peu inquiets car cela perturbe les circulations et rend les choses compliquées pendant quelques mois pour l'accès à leur commerce, il y a donc tout un travail de fait entre les élus, les techniciens et le maître d'œuvre, le cabinet Espace Libre. Tout le monde s'est un peu plié en quatre pour essayer de trouver les solutions adaptées. Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Une précision pour ma collègue Madame FURNON, concernant l'étalement du versement des sommes. Simplement, vous le voyez, sur les crédits de paiement en 2011 nous avons la somme de 491 000 €, c'était un versement qui était indispensable avant la fin de l'année 2011 pour que nous puissions bénéficier de l'ensemble des subventions. C'est la raison pour laquelle nous avons démarré à cette période et nous nous sommes engagés auprès des financeurs à réaliser l'équivalent de 400 000 € avant la fin de l'année. C'est pour cela que nous avons démarré dans le courant du mois de novembre, en même temps que se poursuivait effectivement la concertation avec les commerçants, mais il était important pour nous de réaliser au moins 400 000 € afin de pouvoir préserver l'ensemble des cofinancements de cette opération. L'opération est parfaitement lancée et nous avons même trois jours d'avance sur le planning, donc nous risquons effectivement d'avoir, pour les gens de l'est de l'agglomération, quelques perturbations durant quelques mois, cela est évident. Mais, ceci dit, des solutions ont été trouvées en relation notamment avec les commerçants qui vont être un peu pénalisés évidemment, autour d'Intermarché notamment, mais nous allons faire en sorte que les choses se passent le mieux possible pendant les mois qui viennent.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet d'aménagement de la rue de Fauville à réaliser dans le cadre de la rénovation urbaine et sociale du quartier de Nétreville à Evreux, pour un coût total estimé à 2 497 000 € cofinancé par le FEDER, la ville d'Evreux, le Conseil général et le GEA),
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, avenants, arrêtés pluriannuels et les conventions afférents à ce dossier,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions afférentes à ce dossier.
-

43 – PRU de la Madeleine – Aménagement Rugby/Kennedy/Joliot Curie – Convention GEA/SAIEM AGIRE

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons à la délibération n° 43, c'est-à-dire cette fois le renouvellement urbain du quartier de la Madeleine et un partenariat juridique et financier entre l'Agglomération et la société d'économie mixte AGIRE. Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Il s'agit donc d'une opération qui concerne la Madeleine, cette fois-ci, et la rénovation, la remise en état et la prolongation de la rue Joliot-Curie jusqu'à la rue Jean Moulin. C'est une opération qui suit son cours, depuis déjà plusieurs mois, et il s'agit en l'occurrence de proposer un projet de convention – qui malheureusement n'est pas joint au dossier mais qui a été présenté en commission – avec la SAIEM AGIRE, puisque nous avons des intérêts communs sur cette opération. En deux mots, nous devons racheter, pour le percement de l'extrémité de la rue de Rugby vers la rue Jean Moulin, une parcelle de terrain appartenant à la SAIEM AGIRE, avec dessus quelques garages qu'il nous faudra démolir, ce qui a un coût pour l'Agglomération. A contrario, la SAIEM AGIRE doit construire à partir de l'année prochaine, en lieu et place de la tour qui a été démolie il y a quelques mois, un programme immobilier de bureau et de 25 logements et pour ce programme immobilier il a besoin de réaliser un parking extérieur dans le cadre de notre aménagement. Et, comme ce sont les mêmes coûts, il s'agit simplement d'un bon arrangement avec la SAIEM AGIRE qui nous remet gratuitement ces terrains et nous faisons gratuitement les travaux dans le cadre du chantier qui est en cours. Autre précision et autre volet de cette convention qui est proposée ce soir, c'est la réalisation des trottoirs le long de la rue de Rugby et le long de l'immeuble situé face au Coop – pour ceux qui connaissent un peu le quartier de la Madeleine – et l'aménagement d'ailleurs de l'accès de ces deux immeubles, pour lequel la décision a été prise d'un cofinancement entre l'Agglomération et la SAIEM AGIRE à 50/50. Ce sont les termes de cette convention financière qui a été d'ailleurs adoptée, je dois le préciser, il y a un peu plus d'une semaine, par le Conseil d'administration de la SAIEM AGIRE.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur DIAKHABI.

Monsieur Mohammed DIAKHABI

Je ne prends pas part au vote.

M. Michel CHAMPREDON

Effectivement, en tant que président de la SAIEM AGIRE, Monsieur DIAKHABI ne participe pas au vote. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **ADOpte** (M. Diakhabi ne prend pas part au vote) les modalités juridiques et financières permettant de mener à bien l'opération d'aménagement Rugby/Kennedy/Joliot Curie à mener dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Madeleine à Evreux (requalification des voies et construction d'un programme de logements neufs par la SAIEM),
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, avenants, arrêtés pluriannuels, conventions et tout autre document afférent à ce dossier
-

44 – Prix de l'eau et de l'assainissement – Année 2012

M. Michel CHAMPREDON

Nous avons maintenant six délibérations qui concernent l'eau et l'assainissement, Monsieur GAUDEMER. La première concerne le prix de l'eau pour 2012.

M. Gaston GAUDEMER

Nous en avons évidemment parlé en présentant le budget tout à l'heure mais la 4^{ème} commission s'est réunie avec la commission des finances et elle vous propose de passer le prix du mètre cube d'eau potable de 1,15 € à 1,24 €, le prix du mètre cube assaini de 1,32 € à 1,45 €, de fixer le montant de la redevance assainissement non collective à 34,50 €, qui était à 33,82 € et de fixer l'abonnement à 59 € au lieu de 58 €. Pour répondre à mon collègue Monsieur DESFRESNES, il est bien évident que ce n'est pas de gaieté de cœur que j'ai proposé à la commission et que la commission a accepté ces propositions, cela part d'une étude prospective qui avait été faite et que je vous ai présentée plus largement l'année dernière. Comme elle n'a pas été réactualisée, je n'ai pas vu l'utilité de vous la présenter cette année, mais elle sera réactualisée au cours de l'année 2012 pour tenir compte des investissements qui sont maintenant réalisés, tels que l'UTEP (Usine de Traitement d'Eau Potable) ou le CTEU (Centre de Traitement des Eaux Usées). Cette opération, qui est lissée dans le temps et a déjà commencé à être lissée en 2004 – puisque heureusement nous avons déjà commencé à augmenter le prix de l'eau en 2004 – tient compte forcément des investissements que nous avons à mon avis trop tardé à faire, que ce soit la réhabilitation des réseaux, la station d'épuration, les nouvelles ressources en eau, le traitement de ces nouvelles ressources, et également le maintien de notre patrimoine technique, et il est donc évident que nous sommes amenés à augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement.

Vous savez également que les consommations diminuent. J'ai par exemple fait relever, en ce qui concerne le GEA, car ce qui se passe chez nous nous intéresse plus particulièrement – mais cela est valable sur l'ensemble de la France – et les mètres cube d'eau vendus en 2007 s'élevaient à 4 920 000 m³, en 2008 à 4 704 000 m³ et en 2010 à 4 466 000 m³. Vous voyez donc que la baisse fait qu'il faut trouver des recettes car les prix fixes restent toujours les mêmes alors que nous avons une consommation beaucoup moins importante, car les gens font de plus en plus attention. Je lisais d'ailleurs dans une revue qu'il était prévu qu'il y aurait une baisse de 20 % de la consommation d'eau dans les 10 années à venir. Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. Michel CHAMPREDON

Oui, il y a notre collègue de Saint-Sébastien de Morsent.

M. Michel COURAGEUX

Je voulais poser une question pratique au niveau de l'application du prix de l'eau et de l'assainissement sur 2012. C'est-à-dire que nous avons eu nos factures il y a quelques mois, que nous allons recevoir les prochaines je ne sais quand, mais est-il bien prévu un prorata entre le prix actuel de 2011 et le prix de 2012 ? Car pour l'abonnement, cela n'a pas été le cas. Il faut absolument qu'il y ait un prorata d'application. Même si ce prorata est évaluatif, cela est évident, mais il ne faudrait pas qu'il y ait une application du prix de l'eau voté sur toute la facture.

M. Gaston GAUDEMER

Habituellement, nous votons la redevance de l'eau et de l'assainissement après le 1^{er} janvier, au mois de février. L'avantage ici est qu'il va être voté maintenant et va donc être applicable dès le 1^{er} janvier. Et, effectivement, il y aura un prorata.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur GAIN.

Monsieur Jean-Yves GAIN

Juste une remarque à propos de la redevance de l'assainissement non collectif qui est fixée à 34,50 €, car j'ai reçu une certaine quantité d'appels et de remarques de la part de mes administrés à propos de la raison de cette redevance, car je crois que beaucoup de gens n'ont pas assisté par exemple aux réunions qui ont été faites sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) lorsqu'elles ont eu lieu dans les communes.

Donc, pour ma part, j'ai refait une note explicative pour les habitants de ma commune, mais je me demande s'il ne faudrait pas de nouveau communiquer un peu sur cette redevance, par exemple à travers le magazine de l'Agglomération, pour que les gens comprennent bien la démarche de cette redevance.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, ou mettre une information dans les factures. Monsieur LAHEYE.

M. José LAHEYE

Ma collègue Mademoiselle FURNON me dit que dans la délibération il n'y a pas d'indication de l'augmentation de 58 à 59 € de l'abonnement.

M. Gaston GAUDEMER

Oui cela a effectivement été oublié. Nous en avons discuté en commission donc je propose de le présenter maintenant.

M. José LAHEYE

Mais ce n'est pas moi qui en ai la primeur.

M. Michel CHAMPREDON

Vous êtes le porte-parole !

M. José LAHEYE

Nous sommes au bout de la classe mais nous écoutons ! Je ne vais pas revenir sur ce qui s'est dit tout à l'heure dans les commissions 4 et 6, vous connaissez mon opposition à ces augmentations successives qui, je pense, ont été le fait de la non-anticipation dans les autres années et que nous sommes en train de faire payer aux usagers de l'eau et de l'assainissement plein pot, avec tout ce que cela donne. Malgré ce que l'on m'a dit en commission, je pense qu'il faut que nous redemandions à l'Agence de l'Eau de nous redonner un peu d'argent, peut-être pas sur l'assainissement mais au moins sur l'eau. Je pense que nous devons être un peu plus mordants. Cela est la première chose. Nous avons discuté aussi en commission de la possibilité de créer une sous-commission pour voir une tarification différenciée en fonction du volume. Je pense que cela est positif et je l'ai dit à Monsieur GAUDEMER, brillant président de la commission...

M. Gaston GAUDEMER

Merci !

M. Michel CHAMPREDON

Je vérifierai que cela soit bien noté au procès-verbal !

M. José LAHEYE

Je pense pour finir qu'il y a tout de même des paramètres tels que l'augmentation des compteurs. Il est vrai que cela est tout à fait normal que les gens, étant donné le prix de l'eau – comme du gaz, comme de l'électricité, peut-être pas le téléphone car j'ai l'impression que cela augmente plus vite et que les gens en veulent plus –, je pense tout de même que les gens font de plus en plus attention à leur budget et, en outre, cela entre dans le cadre du développement durable et donc cela est une bonne chose. Je pense que l'augmentation des compteurs – puisqu'encore beaucoup de personnes actuellement n'ont pas de compteur et qu'ils devraient en avoir – et l'augmentation de la population pourraient quand même nous permettre de réfléchir un peu à ces augmentations. Car l'on me dit que l'on ne peut pas les lisser mais j'en suis moins sûr, je pense qu'il faut que nous revoyions ce travail. Je m'abstiendrai donc et je demanderai à mon groupe de s'abstenir comme moi.

M. Michel CHAMPREDON

Je donne la parole au brillant président de la commission pour répondre !

M. Gaston GAUDEMER

Cela me trouble ! Ce que je voulais préciser est que, même si Monsieur DESFRESNES n'intervient pas, je me rappelle ce qu'il a pu me dire, c'est-à-dire effectivement d'étudier un peu le problème en ce qui concerne les plus démunis, de voir s'il n'y avait pas une possibilité d'avoir une gratuité, au moins sur les premiers mètres cube d'eau. Je devais réunir cette sous-commission ce soir avant le Conseil d'Agglomération mais, compte tenu du fait que j'ai été amené à réunir la commission, je n'ai pas pu réunir cette sous-commission.

Néanmoins, j'ai quand même travaillé sur ce dossier et ce qui nous gêne – et vous en avez d'ailleurs parlé tout à l'heure – ce sont les compteurs individuels.

Sur la Madeleine, presque tous les collectifs anciens sont démunis de compteurs individuels. Cela est donc forcément difficile à mettre en place, mais cela n'empêche pas que nous pouvons quand même l'étudier. Et je vous rappellerai quand même que l'année dernière, vous avez décidé de verser une quote-part du mètre cube qui est vendu, ce qui représente 0,50 %, au fonds du FSH (Fonds de Solidarité Habitat).

Cela va donc être mis en place très prochainement, il va falloir que nous ayons un contact avec le Conseil Général, à partir du 1er janvier, ce qui nous permettra quand même d'aider les plus démunis.

Car nous pouvons faire des tas de calculs, nous pouvons aussi nous apercevoir qu'en mettant une partie gratuite des premiers mètres cubes ou une partie moins élevée, cela profite aussi aux plus aisés, tout doit donc être analysé.

Je pense que cette décision que vous avez prise l'année dernière de verser une quote-part au FSH permettra d'apporter une aide aux gens les plus en difficultés.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. En sachant que, sur ces questions de tarification graduée, qui sont intéressantes à étudier pour voir ce qu'il est possible de faire ou non, en sachant que ce que vient de dire Monsieur GAUDEMER c'est qu'il y a une façon d'aider les familles en difficulté à travers le Fonds de Solidarité Habitat, que nous subventionnons mais, en tout état de cause, si nous sommes pour une graduation de la tarification, cela veut dire aussi que, si pour certains cela est insignifiant ou nul, cela signifie que, pour d'autres, nous acceptons l'augmentation. C'est un peu comme pour les travaux, l'on ne peut pas voter les travaux d'un côté et ne pas voter les augmentations de l'autre, moi je ne sais pas comment nous faisons. Il est vrai que ces travaux, ce n'est pas vraiment notre assemblée qui les a votés, car ce sont des dossiers qui datent du mandat précédent.

Maintenant, d'un point de vue réglementaire, par rapport aux normes européennes, nationales, etc. si c'est notre Conseil d'agglomération qui avait été en responsabilités à cette époque, aurions-nous voté des travaux différents ? Je n'en suis pas persuadé.

À un moment donné, nous votons d'abord des travaux car c'est la loi pour remettre tout cela aux normes, mais il faut aussi avoir les recettes, sinon c'est une gageure, de la dialectique. Nous pouvons nous distraire sur le plan intellectuel mais, en tout état de cause, ce n'est pas raisonnable du point de vue de la gestion. Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Juste une petite précision car Monsieur GAUDEMER m'a désigné pour répondre, pour repréciser un peu ce que j'avais dit. Evidemment, ce n'est pas simplement pour venir en aide aux plus pauvres et aux plus démunis, car nous savons qu'il y a des choses qui se mettent en place. Cela est important évidemment, mais ce n'est pas simplement cela.

Pour aller un peu au-delà de ça, c'est réfléchir à un droit à l'eau qui soit universel, au moins pour une petite partie, pour un petit litrage. Mais évidemment, dans la mesure où il y aurait de la gratuité ou des taux plus faibles – sur les 20 ou 30 premiers litres par exemple, cela mérite d'être travaillé –, cela voudrait dire qu'au-delà de cette limite, ce serait nécessairement plus cher pour équilibrer l'ensemble du service. Cela est une évidence.

Mais l'idée était en quelque sorte de sacrifier un droit à l'eau gratuite ou peu chère pour tout le monde et cela était un peu le sens de la demande que j'avais faite. Cela mérite effectivement d'être travaillé et étudié.

M. Gaston GAUDEMER

Ce qui me gêne beaucoup est que – je me répète – dans les habitats anciens il n'y a que des compteurs collectifs. Tant que cela n'est pas mis en place – à la demande des bailleurs – nous allons forcément bloquer, nous allons avantager certaines catégories pour en pénaliser d'autres.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. Gaston GAUDEMER

Je voudrais juste rajouter, Monsieur le Président, en ce qui concerne l'abonnement, que nous appliquons le même pourcentage d'augmentation selon le diamètre, car il y a des diamètres 12 – les plus fréquents – et des diamètres 15, 20, 30, 40, 60, etc.

Le Conseil à la majorité :

- **FIXE** (moins 4 abstentions) le prix du m³ d'eau potable à 1,24 € H.T.,
- **FIXE** le prix du m³ assaini à 1,45 €,
- **FIXE** le montant de la redevance assainissement non collectif à 34,50 €,

- **FIXE** le tarif des abonnements ainsi qu'il suit :

Compteurs	Tarifs 2011 H.T. Branchement actif	Tarifs 2012 H.T. Branchement actif
<i>Diamètre 12 mm</i>	58,00	59
<i>Diamètre 15 mm</i>	58,00	59
<i>Diamètre 20 mm</i>	103,40	105,18
<i>Diamètre 30 mm</i>	161,45	164,23
<i>Diamètre 40 mm</i>	218,20	221,96
<i>Diamètre 60 mm</i>	460,75	468,70
<i>Diamètre > 60 mm</i>	862,70	877,58
Compteurs	Tarifs 2011 H.T. Branchement fermé sur rue	Tarifs 2012 H.T. Branchement fermé sur rue
<i>Diamètre 12 mm</i>	29,00	29,59
<i>Diamètre 15 mm</i>	29,00	29,59
<i>Diamètre 20 mm</i>	51,70	52,59
<i>Diamètre 30 mm</i>	80,73	82,12
<i>Diamètre 40 mm</i>	109,10	110,98
<i>Diamètre 60 mm</i>	230,38	234,35
<i>Diamètre > 60 mm</i>	431,35	438,79

45 – Conventions d'installation d'une station électrique sur les châteaux d'eau de Nétreville et de la Trémouille entre TDF, le GEA et la Ville d'Évreux – Régularisation – Autorisation de sous location

M. Michel CHAMPREDON

Nous continuons avec la délibération n° 45 concernant les conventions d'installation d'une station radio électrique.

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit de Télé Diffusion de France (TDF), qui était locataire de la Ville d'Évreux pour une occupation des châteaux d'eau. Le bureau municipal d'Évreux a validé le principe de régularisation en concertation avec le GEA. La redevance actualisée s'élevait à 5 348,93€. Nous allons proposer à TDF d'appliquer une redevance fixe annuelle de 5 500€ et une redevance forfaitaire de 10 000 € par opérateur qui s'installe sur son site, car il y avait une demande de Free et de SFR. J'avais retiré la délibération au dernier Conseil car TDF voulait verser une redevance de 10 000 € et nous demandait pour les opérateurs une somme de 7 500 €. J'ai donc représenté le dossier à la 4^{ème} commission et, comme pour l'ensemble des opérateurs la redevance est de 10 000 €, la 4^{ème} commission a souhaité fixer la redevance de TDF à 5 500 € et à 10 000 € pour les autres opérateurs.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur LE VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je m'abstiendrai sur ce dossier, Monsieur le Président, simplement car, en ce qui concerne le secteur du château de Nétreville, il y a un certain nombre de recommandations du monde médical qui préconise aujourd'hui d'éviter la proximité des lieux sensibles, en particulier des écoles, et sur le secteur de Nétreville nous sommes à moins de 100 m d'une école puisqu'elle est de l'autre côté de la rue. Je dirais en outre que le château de Nétreville est celui qui a aujourd'hui les émetteurs les plus importants et le nombre de relais le plus important.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur GAUDEMER. La réglementation est respectée en tout cas.

M. Gaston GAUDEMER

Oui, il y a effectivement une réglementation à respecter et il y a quand même une commission qui existe avec la Ville d'Évreux, dans laquelle nous recevons régulièrement les opérateurs, nous avons des préconisations très fortes qui doivent être respectées, il y a d'ailleurs eu une charte qui a été signée par le maire d'Évreux et une rencontre annuelle pour faire le point sur ce sujet. Nous avons donc pris des mesures de précaution.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Le Conseil à la majorité :

- **AUTORISE** (moins 2 abstentions) Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions, avenants et tout document à intervenir avec Télé Diffusion de France et la Ville d'Evreux,
 - **FIXE** les redevances afférentes à l'utilisation des réservoirs, à savoir une redevance annuelle fixe de 5 500 € et une redevance variable forfaitaire calculée en fonction du nombre d'opérateurs de téléphonie mobile, d'un montant de 10 000 € par opérateur installé. La redevance annuelle, revalorisable chaque année de 2%, couvre 7 déplacements du GEA pour toute intervention du bénéficiaire. Tout déplacement supplémentaire sera facturé forfaitairement 125 € HT par intervention.
-

46 – Station de radiotéléphonie mobile – Convention d'utilisation de châteaux d'eau entre ORANGE, SFR, FREE et le GEA – Modification de la délibération du 30 juin 2011

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons ensuite au renouvellement et à la modification d'une délibération du 30 juin concernant Orange, SFR et Free.

M. Gaston GAUDEMER

C'est un peu la suite de ce que je viens de dire, étant donné que Free, Orange et SFR étaient venus me voir à la suite de l'augmentation, car l'année dernière nous leur demandions une redevance de 5 000 € et nous sommes passés à 10 000 €. Ils ont donc trouvé que cette augmentation était un peu élevée. J'ai maintenu – et j'ai proposé à la commission de maintenir – les 10 000 € mais, par contre, de jouer un peu sur la durée, car la durée était de huit ans avec une possibilité de reconduction de trois ans. Aujourd'hui nous leur proposons – nous leur avons proposé et ils sont d'accord – une convention de 12 ans sans reconduction tacite.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition, d'abstention ? Merci.

Le Conseil à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ou avenant à intervenir avec les sociétés ORANGE, SFR et FREE pour l'utilisation des châteaux d'eau, pendant une durée de 12 ans, et à **PERCEVOIR** la redevance afférente à l'utilisation des réservoirs (10 000 €/an/opérateur).
-

47 – Travaux d'extension du réseau électrique de la station de pompage de Parville – Convention GEA/SIEGE

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne Parville et la modification de l'alimentation électrique de la station de pompage.

M. Gaston GAUDEMER

Ce sont des travaux que nous faisons avec le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure), vous connaissez cela par cœur.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition, d'abstention ? Merci.

Le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'alimentation électrique de la station de pompage de Parville à réaliser,
 - **S'ENGAGE** à procéder au versement de la somme due par le GEA au SIEGE (9 531,77 € HT), après réalisation des travaux, le SIEGE apportant une participation financière de l'ordre de 40% du coût réel des travaux.
-

48 – Commune d'Angerville – Travaux d'eaux usées et poste de refoulement – Demande de subvention

M. Michel CHAMPREDON

La délibération suivante concerne Angerville et les travaux d'eaux usées.

M. Gaston GAUDEMER

Il s'agit d'autoriser la réalisation des travaux pour le déplacement et le renforcement du poste de refoulement à Angerville la Campagne, rue de la Ferme, et d'engager à cette occasion une restructuration des réseaux et du poste de refoulement. Le montant des travaux est estimé à 680 000 €, sachant que la maîtrise d'œuvre est assurée par les services du GEA.

Cette opération peut bénéficier en partie des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour 204 000 €.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'eaux usées et poste de refoulement sur la commune d'Angerville la Campagne,
 - **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Eure les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre, et une éventuelle dérogation pour anticiper l'engagement des travaux avant l'accord définitif de subvention du CG27.
-

49 – Forage de l'hippodrome – Devenir

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons ensuite au forage de l'hippodrome.

M. Gaston GAUDEMER

Pour ceux qui sont anciens dans la maison, vous savez qu'en 1998, lorsqu'il avait été décidé de mettre en place la déviation, la mission interministérielle avait proposé, compte tenu de la proximité de l'hippodrome par rapport à la déviation, que le forage de l'hippodrome soit fermé. D'abord, la déviation ne pourrait se faire qu'à partir du moment où nous aurions trouvé de nouvelles ressources en eau et que cette eau serait traitée, ce qui permettait de fermer l'hippodrome. Il est vrai qu'il est un peu dommage d'être obligés de se priver de l'hippodrome, sachant que, de toute manière, il va fonctionner encore pendant les quelques mois de la mise en observation de l'UTEP (Usine de Traitement de l'Eau Potable). Notre demande a donc été de ne pas le fermer totalement, sachant qu'il ne pourrait être utilisé qu'en cas d'extrême secours, car s'il était utilisé régulièrement cela voudrait dire qu'il faudrait maintenir un périmètre de protection rapprochée, ce qui ne permettrait pas de réaliser la déviation, puisque la déviation se trouve forcément dans ce périmètre de protection. La demande est donc de dire que, pendant les six mois qui viennent, pendant la période d'observation, nous continuons à le faire tourner et si jamais il y avait un problème – car lorsque l'on est en période d'observation l'on ne sait pas ce qui nous attend, cela peut se passer très bien mais l'on ne sait jamais – et puis, au-delà, de dire que nous le gardons, nous le faisons tourner une fois par mois pour éviter qu'il ne pose problème par la suite, mais que nous puissions l'utiliser en cas d'extrême secours. Dans ces cas-là, il n'y a pas de périmètre de protection. Cela est une demande qui devrait être faite par le Président à l'État mais nous nous sommes déjà rapprochés de l'État.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur LAHEYE.

M. José LAHEYE

L'excellent président a dit notre souci de garder cet outil qui est quand même quelque chose d'important. Habitant à côté, nous connaissons la qualité de l'eau qui est pompée sur ce site mais, si nous nous étions laissé faire, l'on devait le démolir. Je pense que cette solution permet de préserver l'essentiel de cette source ultime d'eau possible.

Je pense que nous ne pouvons que nous féliciter de ce rapport et de cette délibération que nous allons voter aujourd'hui.

M. Gaston GAUDEMER

Nous pourrions utiliser que dans un cas extrême, vraiment le jour où il y a un gros souci.

M. José LAHEYE

C'est mieux que rien, c'est mieux que de le détruire.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de l'Etat, après la mise en œuvre effective de l'Unité de Traitement d'Eau Potable d'Arnières, le maintien du forage de l'hippodrome, non plus comme source permanente d'alimentation, mais pour servir en secours extrême, et ce, dans l'attente de la mise en service de nouveaux forages au nord d'Evreux.
-

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons ensuite au secteur des déchets, c'est-à-dire que Monsieur PRIEZ va rapporter les prestations 2012.

Monsieur Rémy PRIEZ

Merci Monsieur le Président. Ce soir, nous avons regroupé sur une seule délibération l'ensemble des tarifications que nous pouvons proposer sur les services déchets. Dans un premier temps, il s'agit de la redevance spéciale pour laquelle nous avons une augmentation d'un millième d'euro sur les ordures résiduelles et sur les déchets d'emballage. Sur la partie SETOMPro nous répercutons en fait le prix que le SETOM prend à ses adhérents, qui est un prix homogène sur l'ensemble des déchèteries de l'agglomération, mais aussi sur les déchèteries des autres communautés de communes. Ensuite, nous avons des prix qui sont stables sur la mise à disposition de bennes. Sur les forfaits de mise à disposition il n'y a pas d'augmentation. En revanche, nous avons légèrement augmenté le coût du traitement car nous nous alignons sur les coûts du traitement qui sont facturés par le SETOM, et sur le marché d'Évreux nous avons gardé les mêmes prix que l'année dernière. Voilà pour les quatre ordres de prix que nous avons souhaité regrouper sur la même délibération et, pour finir, vous avez juste à côté un petit bilan de l'année 2010-2011 concernant les recettes que nous avons sur la redevance spéciale, sur le SETOMPro et aussi sur les quelques bennes que nous avons mis à disposition sur les foires à tout, les cirques et les différents salons et événements.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Monsieur LAHEYE.

M. José LAHEYE

Je m'abstiendrai pour une seule raison qui est que la collecte pour les foires à tout ou les événements sportifs, même si c'est le coût réel, je pense quand même que cela est un peu lourd étant donné que les trois quarts des événements se font sur certains endroits bien ciblés, je pense donc que 140 € cela est un peu élevé. J'ai vu récemment une coopérative d'école qui a fait 620 € de bénéfices et nous allons les taxer 140 € pour une benne... Ils ne vont pas prendre la benne et ils vont les mettre ailleurs, c'est tout !

M. Michel CHAMPREDON

Pour les foires à tout, ce qu'il faudrait ce serait de faire la distinction entre les foires à tout scolaires, par exemple, et les foires à tout commerciales. C'est comme lorsque l'on parle d'associations, il y a une si grande diversité derrière le mot association, entre l'association où il y a trois adhérents pêcheurs à la ligne et l'entreprise qui développe des activités commerciales, entre les deux cela s'appelle toujours association et l'on traite tout le monde de la même façon, ce qui est injuste. Il faudrait trouver une classification qui permette peut-être de faire une distinction. Monsieur JAMES a peut-être une idée.

M. Jean-Claude JAMES

Je partage votre point de vue mais je partage aussi celui de Monsieur LAHEYE sur ce domaine.

M. Michel CHAMPREDON

Madame LEMEILLEUR.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je voudrais juste faire une remarque de vécu dans ma commune : nous avons la possibilité de faire des apports volontaires dans les déchèteries, entre autres au faubourg Saint-Léger, pour tout ce qui concerne l'amiante. J'ai cru comprendre que pour le moment le centre est saturé, que les bennes sont pleines et que l'on ne peut plus déposer d'amiante dans ce centre. Le résultat est que nous avons des dépôts sauvages d'amiante dans nos champs et, quand je dis des dépôts sauvages, il s'agit de camions-bennes complets. Que faisons-nous ? Est-ce à nous de prendre en charge ce déblaiement de l'amiante ? Nous ne savons pas comment faire. N'y a-t-il pas une solution, peut-être pour mettre une benne supplémentaire au centre ?

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur PRIEZ.

M. Rémy PRIEZ

A priori là je ne peux pas répondre, mais nous allons regarder cela assez rapidement avec le service, évidemment nous ne pouvons pas laisser ce genre de déchets en pleine nature comme cela. En général, lorsqu'il y a des dépôts sauvages, nous essayons de les ramasser. Ecoutez, je vais voir cela avec le service.

M. Michel CHAMPREDON

Ce que nous pouvons peut-être faire, étant donné que c'est l'hiver et que de toute façon il n'y a plus de foires à tout – elles vont repartir au mois d'avril ou de mai –, nous pouvons peut-être adopter les tarifs tels qu'ils sont proposés ce soir, demander quand même à la commission de se pencher un peu sur le sujet et éventuellement de faire une proposition qui soit rationnelle...

Mme Monica LEMEILLEUR

Au juste coût.

M. Michel CHAMPREDON

Non mais là il s'agit du juste coût, il n'y a pas de profit de l'Agglomération sur les 140 €. Mais peut-être avoir une ou deux catégories d'organisateur qui permettraient notamment, quand ce sont des écoles par exemple, d'être un peu plus souple là-dessus. Je ne sais pas ce qu'en pense Monsieur PRIEZ, mais je pense que ce n'est pas désavouer la commission.

M. Rémy PRIEZ

Je vois par exemple que, sur ma commune, nous faisons une foire à tout pour 2 € le mètre linéaire, et quand je vois que sur certaines communes c'est 5 €, je dirais que faire un prix sur 5 € le mètre linéaire, j'ai un petit doute. Après, il faut voir effectivement qui organise et à quel prix, car nous ne pouvons pas non plus faire un cadeau d'un côté alors que les organisateurs fixent des prix importants de l'autre.

M. Michel CHAMPREDON

La commission y réfléchit quand même, mais pour ce soir je vous propose peut-être d'adopter cela et cela laisse deux ou trois mois pour travailler sur ce sujet. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil à la majorité :

- **ADOPTÉ** (moins 5 abstentions), pour 2012, les forfaits et tarifs ci-après des prestations « gestion des déchets » :

		Tarifs 2010 TTC	Tarifs 2011 TTC	Tarifs 2012 TTC proposés	
Redevance spéciale	Ordures résiduelles (bac gris)	0, 043 € par litre	0, 045 € par litre	0, 046 € par litre	
	Déchets d'emballages, papier et cartons (bac bleu)	0, 015 € par litre	0, 016 € par litre	0, 017 € par litre	
SETOMPro	Encombrants	88, 50 € par tonne	88, 50 € par tonne	104, 05 € par tonne	
	Bois	76, 54 € par tonne	35, 88 € par tonne	47, 84 € par tonne	
	Gravats	16, 98 € par tonne	17, 34 € par tonne	18, 54 € par tonne	
	Carton	57, 41 € par tonne	58, 60 € par tonne	62, 67 € par tonne	
Mise à disposition de benne	Collecte	Cirques	Forfait de 255 €	Forfait de 350 €	Forfait de 350 €
		Salons, événements sportifs, culturels et salons		Forfait de 190 €	Forfait de 190 €
		Foire à tout		Forfait de 140 €	Forfait de 140 €
		Mairie (déchets végétaux d'entretien d'espaces verts)		Forfait de 280 €	Forfait de 280 €
	Traitement	Déchets végétaux	Inclus dans le forfait de collecte	37 € par tonne	39 € par tonne
		Encombrants		80 € par tonne	87 € par tonne
		Ordures résiduelles		83 € par tonne	92 € par tonne
Marchés d'Evreux		30 510 € par an	34 000 € par an	34 000 € par an	

51 – Règlement de voirie

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n° 51 concerne le règlement de voirie. Monsieur METAYER est absent ce soir, Monsieur BEHAR a un avis sur la question.

M. Claude BEHAR

Enfin un avis, Monsieur le Président, je viens en dépannage de Monsieur METAYER donc je compte, chers collègues, sur votre indulgence. Je peux vous dire qu'il y a eu un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui était très ambitieux et qui intégrait des travaux neufs de voirie pour les années 2011 à 2014 mais que, parallèlement à ces investissements, il était nécessaire de se donner les moyens de mieux gérer le patrimoine existant au travers d'un règlement qui a pour objectifs de permettre d'améliorer, d'une part, la coordination des travaux, conformément au code de la voirie routière, en procédant au recensement de tous les programmes de travaux sur le domaine public routier et, d'autre part, de définir, par la délivrance de permissions de voirie, les conditions administratives et techniques d'intervention sur les voiries communautaires. Ce règlement que vous avez tous lu a reçu un favorable de la 5^{ème} commission.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions, d'abstentions ? Je vous remercie. Il s'agit du genre de sujet pour lequel, lorsque l'on ouvre la boîte de Pandore... ! Merci chers collègues.

Le Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement de voirie du GEA, visant à améliorer la coordination des travaux et à définir les conditions administratives et techniques d'intervention (via les permissions de voirie)
-

52 – Déneigement – Intervention des agriculteurs – Convention tripartite CG/GEA/Agriculteurs

M. Michel CHAMPREDON

La délibération n° 52 concerne le déneigement. Il s'agit de l'intervention des agriculteurs afin de les mobiliser pour le déneigement qui a du mal à venir cette année, car l'an dernier il y avait déjà 50 cm de neige à cette époque et, comme nous nous sommes préparés pour l'hiver, évidemment la neige n'est pas au rendez-vous ! L'on ne se sent trahi que par ses amis ! Monsieur BEHAR.

M. Claude BEHAR

Le déneigement a été fortement débattu lors de la commission voirie et une convention-type tripartite entre le Conseil Général, l'agriculteur et le GEA fixant les règles d'assurance, les tarifs de rémunération etc. a été rédigée, chaque convention étant accompagnée d'une annexe fixant le circuit à emprunter par l'agriculteur. Au niveau du fonctionnement, il faut savoir que chaque agriculteur a un circuit prédéfini, en accord avec la commune et le Département, et que l'intervention est déclenchée par le patrouilleur – cela est très militaire ! : « Le GEA, en concertation avec les patrouilleurs du Département... ». L'agriculteur, de son côté, s'est engagé à être disponible, il peut se faire remplacer et l'intervention ne sera déclenchée que dans les cas exceptionnels où les moyens du Grand Évreux Agglomération s'avèreraient insuffisants. Cette délibération a reçu un avis favorable de la 7^{ème} commission.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

J'ai relu la convention tripartite et j'ai quand même un petit doute et je voudrais que l'on m'éclaircisse un peu sur ce point. A l'article 4, il est dit : « Après avoir déclenché l'intervention de l'agriculteur par le GEA sur simple appel téléphonique (confirmation et accusé de réception !), après l'accord du Département lorsque l'intervention porte en tout ou partie sur la voie départementale » et c'est après que cela m'interroge : « néanmoins, le Département se réserve la possibilité de déclencher l'intervention de l'agriculteur uniquement sur la partie du tracé correspondant à la voirie départementale s'il l'estime nécessaire ». Je me pose donc la question de savoir si le texte autoriserait le déplacement d'un agriculteur issu d'une zone rurale communale par exemple, vers une zone départementale urbaine à forte densité automobile car il aurait plus d'urgence sur une zone départementale que sur une petite voie communale, et qu'à ce moment-là, l'on prendrait le matériel de l'agriculteur devant gérer le petit secteur rural au profit d'un gros secteur urbain ?

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur BEHAR ?

M. Claude BEHAR

Merci Président ! Si j'ai bien compris ce qu'a pu dire Monsieur BROCHOT, c'est uniquement sur le circuit prédéfini ?

M. Michel CHAMPREDON

Bravo Monsieur BEHAR !

M. Claude BEHAR

Je vous signeraï !

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

C'était pour confirmer ce que vient de dire Monsieur BEHAR : l'idée n'est pas celle-là. L'idée est simplement que le Département a un certain nombre de priorités et d'axes qui sont prioritaires. L'on commence par les axes les plus passants et l'on va ensuite sur les autres. Lorsque l'on va arriver sur des parcours qui sont de 2^{ème} ou 3^{ème} degré, et qui peuvent être intégrés à un parcours que l'Agglomération ou une commune demanderaient ou ne demanderaient pas, la partie de ce parcours départemental, l'on peut être amené à demander à l'agriculteur de le faire, simplement. Mais en clair nous n'allons pas le déplacer sur la nationale 13.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur LE VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Juste pour ajouter une problématique aux questions qui se posent – nous pouvons nous creuser la tête toute la soirée sur ce sujet : lorsque les petites communes ont dégagé leurs accès sur les départementales, si la ville-centre n'est pas dégagée, où allons-nous avec nos voitures ?

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? En tout cas, espérons qu'il neige pour tester notre dispositif ! Car avec tout ce que nous avons fait cette année sur le sujet, cela est presque un peu frustrant !

Le Conseil à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les conventions à intervenir avec chacun des agriculteurs appelé à intervenir et avec le Conseil général pour la mise en œuvre du déneigement des voiries ; deux tarifs sont prévus selon que l'agriculteur fournit la lame de déneigement (44€/l'heure), ou que celle-ci est fournie par la commune (36€/l'heure)

53 – Collèges de Navarre et de Politzer – Conseils d'administration – Désignation des représentants du GEA au sein de ces instances

M. Michel CHAMPREDON

Nous passons à la dernière délibération et ensuite j'aurai une information. Elle est sur table. Il était tombé un peu en désuétude le fait que les intercommunalités doivent avoir un représentant dans les Conseils d'administration des collèges et des lycées de leur périmètre. En fait, l'Agglomération n'étant pas compétente en matière scolaire, il est vrai que le fait que l'on siège dans les Conseils d'administration des collèges et lycées, cela n'avait attiré l'attention de personne. Mais nous avons reçu un courrier d'un chef d'établissement confirmé par l'Inspection Académique, selon lequel l'Agglomération n'avait pas désigné ses représentants. À mon avis, nous ne l'avons jamais fait depuis 10 ans. Je vous propose donc ce soir, sur la base des candidatures spontanées, de désigner un représentant de l'Agglomération par établissement du secondaire. Ce que le bureau vous propose est que, en ce qui concerne les collèges et lycées, comme la Ville d'Évreux – ou Gravigny – a déjà un représentant du point de vue de la commune, peut-être serait-il intéressant que dans chaque établissement, surtout les collèges, il y ait un élu – un maire ou non – du périmètre de l'établissement, mais qui ne soit pas forcément un élu de la Ville d'Évreux, puisqu'il y a déjà un représentant de la Ville d'Évreux ès qualité. Maintenant, s'il n'y a pas de candidat dans le périmètre, les collègues d'Évreux peuvent être candidats, mais nous pouvons peut-être donner plutôt la priorité aux collègues issus des périmètres des collèges. Si nous prenons les collèges les uns après les autres : Pablo Neruda, celui qui est le plus proche géographiquement, nous avons par exemple deux communes qui sont Guichainville et Saint-Luc. Monsieur CINTRAT ?

M. Jean-Luc CINTRAT

Je n'ai pas entendu.

M. Michel CHAMPREDON

Donc vous êtes désigné ! Monsieur CINTRAT, merci de votre candidature ! Vous êtes désigné pour représenter l'Agglomération au Conseil d'administration du collège Pablo Neruda ! Merci Monsieur CINTRAT.

Pas d'opposition de la part des collègues ? Adopté !

Quelles sont les communes du périmètre du collège Politzer ? Ne riez pas Madame FESSARD car je crois que vous êtes dans le périmètre ! Les Ventes, les Baux Sainte Croix, le Plessis-Grohan, Angerville ? Monsieur DOSSANG, très bien.

Pour le collège Henri Dunant à Nétreville : Huest, Fauville, Gauciel... Qui est candidat ? Monsieur DUMONT ?

Y a-t-il des communes rattachées au collège Paul Bert ? Caugé uniquement ? Donc Monsieur GAUDEMER !

Le collège Saint-Michel ? Madame MOLINO d'Aviron était candidate.

Le collège de Navarre : Arnières, Saint-Sébastien de Morsent. En lot de compensation, nous mettons Arnières, non ? Ils ont tellement souffert ! S'il ne veut pas nous redésignerons, mais nous allons essayer de le convaincre ! Donc Monsieur OBE.

Le collège de Gravigny. Saint-Vigor ? Monsieur BOURGEOIS.

Le collège Jean Jaurès, à côté du cimetière. Madame PETIT.

Ensuite il y a les lycées. Le lycée Augustin HUBERT. Monsieur BENARD d'Arnières est candidat.

Le lycée Modeste Leroy. Monsieur GAIN ? Oui mais vous êtes enseignant là-bas, n'est-ce pas ? Le problème est que les gens vont vous voir comme collègue davantage que comme un élu. Vous ne voulez pas aller au lycée Aristide Briand ? Adopté !

Mme Christine FESSARD

Il sait y faire, il s'y prend bien !

M. Michel CHAMPREDON

Sur le lycée Aristide Briand il y a deux conseils d'administration, donc y a-t-il quelqu'un d'autre ? Il y a le lycée technique et le lycée enseignement général. Vous, ce sera pour lequel ?

M. Jean-Yves GAIN

Le général.

M. Michel CHAMPREDON

Donc Monsieur GAIN pour l'enseignement général et Madame LEMEILLEUR pour le professionnel.

Le lycée Modeste Leroy ? Deux CA également. Enseignement général ? Monsieur VAN DEN BROECK. Et enseignement professionnel ? Monsieur FEUVRAIS.

Le lycée Sedar Senghor ?

M. José LAHEYE

Pour Sedar Senghor ce serait bien que ce soit Arnières car ils ont leur bus spécial qui va là-bas et il y a toujours des problèmes

M. Michel CHAMPREDON

Ou alors nous mettons Monsieur OBE et nous le retirons à Navarre, il ne faut pas exagérer non plus. Il n'y a pas quelqu'un de Saint-Sébastien ? Vous n'avez pas un conseiller municipal de l'opposition à sanctionner, Monsieur BONTEMPS ? Monsieur PREVELLE dans ce cas ! Quand l'on est dans l'opposition c'est cela, il faut assumer ! Donc Monsieur PREVELLE à Navarre et nous mettrons Monsieur OBE à Senghor. Nous lui demanderons. Merci de cette unanimité.

Le Conseil à l'unanimité :

- **DESIGNE**

- *M. Bernard PREVELLE représentant du GEA au sein du Conseil d'administration du **collège de Navarre à Evreux***
- *M. Guy DOSSANG, représentant du GEA au sein du Conseil d'administration du **collège G. Politzer à Evreux***
- *Mme Monique MOLINO-MACHETTO représentante du GEA au sein du Conseil d'administration du **collège Jean Rostand à Evreux***
- *Mme Marie-Elisabeth DAGOT-PETIT représentante du GEA au sein du Conseil d'administration du **collège Jean Jaurès à Evreux***
- *M. Gaston GAUDEMER représentant du GEA au sein du Conseil d'administration du **collège P. Bert à Evreux***
- *M. Gérard DUMONT représentant du GEA au sein du Conseil d'administration du **collège H. Dunant à Evreux***
- *M. Jean-Luc CINTRAT représentant du GEA au sein du Conseil d'administration **collège Pablo Neruda à Evreux***
- *M. Guy BOURGEOIS représentant du GEA au sein du Conseil d'administration du **collège Marcel Pagnol à Gravigny***
- *M. Jean-Yves GAIN représentant du GEA au sein du Conseil d'administration « enseignement général » du **lycée A. Briand à Evreux***

- Mme Monica LEMEILLEUR représentante du GEA au sein du Conseil d'administration « enseignement professionnel » du lycée A. Briand à Evreux
 - M. Rémy VAN DEN BROECK représentant du GEA au sein du Conseil d'administration « enseignement général » du lycée Modeste Leroy à Evreux
 - M. Martial FEUVRAIS représentant du GEA au sein du Conseil d'administration « enseignement professionnel » du lycée Modeste Leroy à Evreux
 - M. Francis OBE représentant du GEA au sein du Conseil d'administration du lycée L. S. Senghor à Evreux
 - M. Francis BENARD représentant du GEA au sein du Conseil d'administration du lycée professionnel A. Hebert à Evreux
-

M. Michel CHAMPREDON

Encore deux points. Le premier concerne ce document qui est à votre disposition à la sortie, prenez-le, j'allais dire si vous en avez besoin ! Normalement tous les élus ont besoin du budget ! Ah non, ce sont les annexes que vous n'avez pas reçues. En tout cas, cela est à l'entrée et nous évitera de l'envoyer par la Poste.

Et puis la dernière chose, comme vous le savez, les communes de l'Agglomération avaient été interrogées pour savoir quelles étaient celles qui, en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets, souhaitaient transférer le pouvoir de police spéciale au Président de l'Agglomération. Puisque vous savez – cela avait été expliqué lors d'une séance précédente – que l'eau, l'assainissement et les déchets sont de la compétence de l'Agglomération. Pourtant le pouvoir de police relève de la compétence communale. Il y a donc quelque chose qui s'emboîte mal, c'est-à-dire qu'un maire a le pouvoir de police sur des champs de compétences qui ne sont pas les siens. La loi permet donc effectivement que les communes, sur ces trois secteurs, délèguent le pouvoir de police spéciale au Président de l'Agglomération qui, lui, avec les services évidemment, est en capacité d'intervention. Toutes les communes ont donc reçu le courrier. À ce stade, il n'y a que la commune de Gauciel qui a fait savoir qu'elle s'opposait au transfert de ses pouvoirs de police en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des déchets. Toutes les autres n'ont rien dit ou ont exprimé leur accord. La date limite était le 1^{er} décembre. Donc pour 36 communes le pouvoir en question m'est délégué et Gauciel garde le pouvoir de police spéciale. Il s'agissait également d'une information que je souhaitais vous apporter.

Il est 21h30, je pense que nous avons bien travaillé en allant à l'essentiel.

Bonnes fêtes de fin d'année pour vous et vos familles et à très bientôt.

La séance est levée à 21 H 35.